

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 42 (1957)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, avril 1957 — 42^e année — Paraît chaque mois

4

UNION SUISSE
DES CAISSES
DE
CRÉDIT MUTUEL
(Système Raiffeisen)



Berne,
lieu du Congrès

CONVOCATION

à la

54^e assemblée ordinaire des délégués

lundi 6 mai 1957, à 9 h., au Kursaal, à Berne

Ordre du jour :

- | | | | |
|--|---|--|----------------------------------|
| 1. Allocution d'ouverture du président . . . | G. Eugster Dr vét.
Conseiller national | 6. Rapport et propositions du Conseil de
surveillance | A. Müller
Conseiller national |
| 2. Allocution de M. le Conseiller fédéral
Paul Chaudet | | 7. Résolution concernant l'approbation des comptes et bilan
au 31 décembre 1956 et la répartition du bénéfice | |
| 3. Désignation de 4 scrutateurs | | 8. Revision de l'article 16 des statuts permettant l'augmenta-
tion du nombre des membres du Conseil d'administration | |
| 4. Rapport sur l'activité de l'Office de revi-
sion et sur la situation des Caisses affiliées | I. Egger
Directeur | 9. Election complémentaire dans les organes de l'Union (pé-
riode statutaire 1956-1960) | |
| 5. Présentation des comptes annuels de 1956
et rapport sur l'activité de la Caisse centrale | P. Schwager
Directeur | 10. Discussion générale | |

Droit de délégation selon art. 11 des statuts de l'Union: Chaque Caisse a droit à 2 délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque autre centaine ou fraction de centaine, mais au maximum 5 délégués. Chaque délégué a droit à une voix.

Saint-Gall, le 5 avril 1957.

Le président : G. Eugster.
Au nom du Conseil d'administration :

AVANT-PROPOS SUR LE CONGRES

Après avoir fait le tour de toutes les grandes villes du pays, les raiffeisenistes ont choisi la capitale fédérale pour tenir leurs assises annuelles. Si, à plusieurs reprises, ils s'étaient déjà réunis dans le canton de Berne, c'était toujours à Interlaken qu'était réservé cet honneur. La direction de l'Association des intérêts de la ville fédérale se faisant fort de répondre aux exigences hôtelières nécessaires, c'est avec une joie non dissimulée que les congressistes s'y réuniront pour la première fois. Ainsi, un nouveau lieu de congrès s'ajoute à la liste assez restreinte des villes assurant l'alternance qui permet à chaque partie du pays de recevoir l'assemblée générale.

Le canton de Berne a d'ailleurs bien des titres à faire valoir pour se mettre sur les rangs. Terre raiffeiseniste par excellence, notre mouvement y a pris une grande extension, dans le Jura tout d'abord, dans l'Oberland ensuite. Le Plateau, qui s'était montré longtemps récalcitrant, répond actuellement à l'appel raiffeiseniste par toute une floraison de fondations, dans le Seeland spécialement. Nous nous plaçons d'ailleurs à illustrer, ci-après, le développement du mouvement dans le canton.

* * *

Le déroulement du Congrès 1957 restera bien dans la ligne des manifestations solennelles que furent les précédentes.

Le samedi 4 mai, les Conseils de l'Union tiendront séance.

L'arrivée des délégués est prévue dans le courant de la matinée du dimanche. Après le repas de midi dans les différents hôtels et restaurants réservés, les congressistes pourront se familiariser avec la ville fédérale en participant aux visites-excursions prévues par groupes. En fin d'après-midi, à 17 h. et en levée de rideau, se déroulera au restaurant du Burgerhaus, l'assemblée ordinaire des délégués de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse. Maintenant la tradition bien ancrée, le programme prévoit pour le dimanche soir à 20 heures, au Kursaal, la soirée officielle de réception pour la réussite de laquelle les meilleures sociétés artistiques et folkloriques de la ville ont bien voulu prêter leur concours. Son programme a été conçu de manière à créer une vraie ambiance patriotique dans laquelle fraterniseront les participants venus de tous les coins du pays. Ce caractère d'union confédérale fera tout le charme de cette première et officieuse rencontre générale.

L'assemblée des délégués est convoquée pour le lundi 6 mai, à 9 heures, également au Kursaal. L'expérience de l'an dernier

ayant été très concluante, les tables des délégués romands seront munies des appareils écouteurs qui permettent l'audition simultanée des rapports en français pendant leur exposé en allemand. On gagne ainsi un temps précieux et le programme se déroule sans à-coup, dans une ambiance agréable.

Après le message inaugural du président de l'Union et les souhaits de bienvenue des autorités bernoises aura lieu, conformément à l'ordre du jour statutaire, la présentation des rapports des directeurs de l'Union et de la Caisse centrale. Ces rapports exposant les résultats de l'activité de l'Office de revision, le développement et l'état actuel du mouvement tout entier ainsi que l'activité de la Caisse centrale et sa situation au 31 décembre 1956, intéresseront les auditeurs. Ils fixeront les perspectives raiffeisenistes face à l'évolution économique et financière de l'heure présente. L'assemblée entendra ensuite le rapport et les propositions du Conseil de surveillance, organe supérieur de contrôle, et sera appelée à se prononcer sur l'adoption des comptes annuels de la Caisse centrale et la répartition du bénéfice. Il sera proposé de distribuer un intérêt de 4 % aux parts sociales et de verser 350 000 francs aux réserves. Les délégués auront encore la faveur d'entendre les allocutions des représentants officiels du Conseil fédéral et du Gouvernement cantonal.

L'ordre du jour prévoit encore la revision de l'article 16 des statuts de l'Union et des élections complémentaires au sein des organes de l'Union pour la période 1956-60. Le

décès de M. Adrien Puipe, dont un nécrologe paraissant dans le présent numéro retrace les mérites comme pionnier valaisan et dirigeant suisse, prive le Conseil d'administration de son plus ancien membre. L'assemblée devra procéder à son remplacement. Mais comme, d'une part, la Fédération du Haut-Valais attend à juste titre son tour de se faire représenter au sein des Conseils centraux et que, d'autre part, ces Conseils tiennent à ne pas amoindrir la représentation romande, il sera proposé une revision de l'article 16 des statuts permettant l'augmentation des membres du Conseil d'administration.

Au cours des quelque deux ou trois heures de loisir en après-midi, les congressistes pourront compléter la visite des lieux en suivant un itinéraire préparé à leur intention de sorte que le temps soit agréablement mis à profit jusqu'à l'heure des départs.

Le programme général du Congrès 1957 a été conçu avec toute la minutie possible de manière à rendre aisé le déplacement et attrayant le séjour dans la capitale. Sa régie en est assurée, comme à l'accoutumée, par les soins du Bureau central.

A côté des heures de délibérations et de travail, ce programme laisse aux participants la possibilité de concilier les devoirs du mandat avec les agréments du voyage et de profiter pleinement du temps en ne quittant les lieux que vers le soir.

Nous donnons rendez-vous aux délégués à Berne, les 5 et 6 mai prochains. Puissent les débats de ce Congrès se dérouler, selon la tradition, dans la véritable ambiance raiffeiseniste et affermir toujours plus les liens de fraternelle amitié qui attachent les membres de notre grande famille.

Fx.

Berne, capitale fédérale et lieu du Congrès

L'architecture moyenâgeuse de la cité, avec ses anciennes maisons de molasse teintée, aux toits rouges, serrées les unes contre les autres, la paisible dignité de ses places, ses chaussées pavées, égayées de fontaines dont les eaux fraîches, jaillissantes, et leurs personnages richement colorés sont une joie pour le regard autant que pour l'ouïe ! Et partout, en été, aux rebords des fontaines, sur l'appui des fenêtres, éclatant sur les gris et les bruns patinés de la pierre, la note ardente des géraniums...

A vue d'oiseau, Berne compose une extravagante mosaïque de toits, de cheminées, de beffrois et de clochers enchevêtrés. Plus d'une tour du temps jadis, solidement campée, se dresse encore entre les vieilles demeures, dominées par la flèche ajourée de la cathédrale.

Comme pour les protéger encore contre les attaques éventuelles de l'ennemi, les eaux de l'Aar ceignent d'un bleu profond de vieux remparts et font chanter les gris et les bruns de l'ancien bourg, avant d'aller fertiliser les verdoyantes campagnes des alentours.

Oui, Berne est une fête pour les yeux, chaude, colorée, avec ses édifices pleins de caractères, ses rues cossues, ses places bien dessinées, ses gracieuses demeures et, partout présente, cette magie du passé qui y reste si fortement lié.

Telles qu'on les édifia au moyen âge, telles les retrouve encore aujourd'hui, pour sa joie, le touriste, toutes ces rangées de maisons le long des vieilles rues. Cependant, loin de s'endormir sur sa beauté médiévale, dont le pittoresque lui attire d'innombra-

bles visiteurs et lui vaut une place à part parmi les capitales d'Europe, Berne a gardé le pas avec la vie moderne et on y trouve tous les avantages, les raffinements et le confort du plus récent progrès.

Le nom de Berne, selon la légende, aurait une curieuse origine : le duc Berthold V de Zaehringen ayant organisé une chasse dans les forêts avoisinant la ville qu'il venait de

construites devant les maisons et formaient saillie sur la chaussée. Maintenant, elles font corps avec les façades et s'alignent, en une harmonie particulièrement heureuse, le long des rues principales de la cité.

Ces arcades appartiennent au propriétaire de l'immeuble dont elles forment le prolongement, mais comme elles débordent sur la voie publique, les piétons y ont un



La Grand-Rue avec la Tour de l'Horloge

fonder — c'était dans les années 1155 à 1160 — aurait déclaré que celle-ci porterait le nom du premier animal tué : et ce fut un ours (en allemand *Bär*). A toutes autres explications, les Bernois préférèrent cette savoureuse légende, et la présence de l'ours dans leurs armes accrédite cette version. Et depuis cinq cents ans, la célèbre fosse aux ours, près du pont de Nydegg, abrite des ours vivants qui font la joie des milliers de touristes et de badauds.

Berne peut être appelée la ville des ponts. Le besoin d'expansion de la ville, sa situation dans la boucle de l'Aar, la circulation augmentant dans des proportions considérables et l'apparition des chemins de fer rendirent inéluctable la construction des voies d'accès assurant les échanges entre la cité et la campagne. Ayant chacun un caractère particulier, enjambant les deux rives de l'Aar en une seule ou en plusieurs arches, ces ponts donnent à la ville un sentiment de puissance : le pont du Kirchenfeld, celui de Zaehringen, celui du Kornhaus...

Plus encore, Berne doit être appelée la ville des arcades. Elles sont le trait vraisemblablement le plus caractéristique de l'architecture bernoise. Nulle part, les arcades n'atteignent l'étendue et la beauté de celles de Berne. Elles datent de la fin de la période des Zaehringen. A l'origine, elles étaient

droit de passage qui ne peut être ni aliéné ni exploité. Aujourd'hui comme depuis huit cents ans, elles continuent à jouer leur rôle de loggias prolongées à longueur de rue pour s'y asseoir sur des bancs de pierre et y bavarder à l'abri de la neige, de la pluie ou du soleil brûlant. Les boutiques qui s'y abritent sont tout à fait modernes et présentent des étalages du meilleur goût.

Berne est enfin la ville des fontaines. Jusqu'en 1869, les Bernois n'avaient pas d'autres sources et venaient y puiser l'eau jaillissante et restée claire malgré les ans et la circulation. De tous temps, les fontaines ont été le lieu favori de rencontre des Bernois. C'est là qu'on échangeait les plus récents potins, qu'on apprenait les dernières nouvelles du monde. Comme les arcades, les fontaines ont joué un véritable rôle social. La plupart d'entre elles, construites au XVI^e siècle, sont encore aujourd'hui l'ornement des rues de la cité. Chacune a son histoire, chacune a ses admirateurs particuliers. Le visiteur étranger ne tarde pas non plus à donner sa préférence, que ce soit à la gracieuse fontaine de la Justice, à celle de l'inquiétant Ogre, à celle du joyeux joueur de cornemuse ou à celle du guerrier barbu, le Ryffli, à celle du Messenger ou du Banneret, pour ne citer que quelques-unes de ces fontaines des temps passés.

Notre enthousiasme nous conduira encore à contempler les monuments et les édifices publics. A l'extrémité du pont du Kirchenfeld s'arrondit la place Helvetia où s'élève, tel un palais des fées, le Musée historique. A gauche de la tête du pont se trouve la Galerie des Beaux-Arts et, de l'autre côté, le Musée scolaire, le Musée des postes et télégraphes et le Musée alpin. Dans l'élégant quartier du Kirchenfeld se sont installées la plupart des ambassades. C'est là qu'on trouve la Bibliothèque nationale, le Musée d'histoire naturelle et le Gymnase. Non loin encore, des bâtiments abritent la Monnaie fédérale. A l'intérieur de la presqu'île, le ravissant Hôtel de ville, construit au XV^e siècle, a été rénové en 1942 dans son pur style gothique. La Tour de l'Horloge, appelée « Zytglogge » par les Bernois, avec son jeu des automates, attire depuis des siècles touristes et citadins qui ne se lassent jamais de contempler le spectacle. La Kramgasse avec la Tour de l'Horloge, et les ravissantes fontaines de Zaehringen et de Samson forme un des ensembles les plus célèbres de la ville.

Mais le joyau qui fait la parure du centre de la ville est la cathédrale dont la flèche toute ciselée s'élève à cent mètres au-dessus du sol : le plus haut clocher de Suisse. Le portail principal est orné de remarquables sculptures qui comptent parmi les trésors d'art des plus précieux du pays : les statues des Vierges sages et des Vierges folles, la représentation du Jugement dernier. Les vitraux, spécialement ceux du chœur ainsi que les stalles du chœur sont ce que la cathédrale contient de plus précieux. Du haut de la tour, on jouit d'un coup d'œil merveilleux : enchevêtrement des maisons et des rues, campagne fertile et chaîne neigeuse des Alpes.

Berne est enfin la capitale fédérale depuis 1848. Ce grand honneur devait amener les Bernois à loger de façon adéquate le gouvernement et les Chambres fédérales. L'imposant édifice du Palais fédéral domine de haut le cours de l'Aar. Le long de la façade sud s'allonge une fort belle promenade d'où l'on jouit d'une vue ravissante sur les toits de la ville basse, sur le Gurten et la chaîne lointaine des Alpes. La façade principale donne sur une place où se trouvent la Banque cantonale et la Banque nationale.

Berne offre aujourd'hui le rare exemple d'une cité qui a su conserver des proportions à l'échelle de l'homme. Toute tentative, dans la zone urbaine, d'empiéter sur les beautés naturelles s'y heurte à une résistance opiniâtre. L'architecture de tout nouveau bâtiment dans la partie historique de la cité s'inspire de l'ancien style et les Bernois se targuent de l'exceptionnelle harmonie de leur ville.

La grande ferme bernoise

Je suis fier de mon toit immense dont les tuiles se comptent par milliers, de mes balcons peints en bleu où les capucines se mêlent au houblon, de mes trois étages, des rideaux blancs de mes vingt fenêtres et de mes écuries pleines, qui sentent fort. Je suis fier surtout de ma grange vaste comme une église : on y accède par une rampe gazonnée et un pont dont les poutres roulent sous les roues. Mes servantes sont toutes jolies avec leurs nattes blondes et leurs bras cuivrés : j'ai de beaux chevaux qui viennent des Franches-Montagnes : ils ont des harnais couverts de plaques sonnantes cousues sur une laine rouge ; chaque automne, quand les milices se rassemblent, mes fils et mes valets leur mettent la selle et la bride et s'en vont rejoindre les dragons qui portent sur leur casque un panache de crin.

As-tu lu l'inscription qui décore ma porte ?

Celui-là qui bâtit sur la place publique
Doit laisser juger les passants ;
La maison que voici est plaisante à mon sens :
Qu'il construise à son gré celui qui me critique.

G. DE REYNOLD.
Cités et Pays suisses.

Les costumes bernois, la vie populaire

Les paysans perdent peu à peu leur vieux costume national ; cependant, on voit encore un certain nombre d'entre eux avec des vestes de mi-laine brunes, à pans courts et à gros boutons de cuivre. Le gracieux costume des femmes est mieux conservé. Ce qui le caractérise surtout, c'est le corsage court en forme de corset, lacé, surmonté d'une guimpe blanche, et appuyant par une pointe, qui descend très bas, sur le tablier

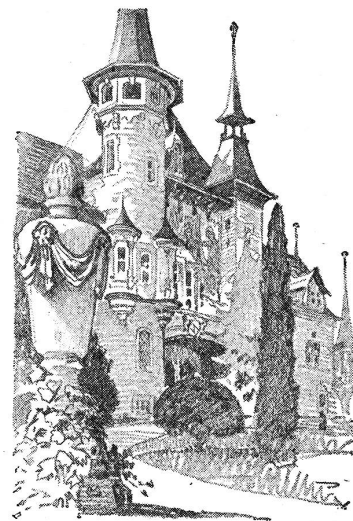
de soie noire ; les manches blanches et bouffantes s'arrêtent au-dessus du coude ; la coiffe, dont la forme varie suivant les régions, est généralement blanche, gaufrée et évasée.

* * *

La vie populaire est intéressante à observer, surtout si l'on profite des jours de marchés qui se tiennent à Berne de temps immémorial les mardis et les samedis. La Grand-rue et la rue du Marché sont alors remplies, du côté de l'ombre, de paysannes qui vendent des fruits et des légumes, tandis que les étalages volants se multiplient sous les arcades. Sur la place des Ours, c'est un petit village de boutiques de fortune où l'on vend des articles de ménage, des machines agricoles, des fromages. Près de la fontaine de l'Ogre se tient le marché aux faïences ; les vendeurs de volailles et de petits chiens se pressent rue des Chaudronniers ; les bouchers, sous les arcades de la Bibliothèque municipale ; une Bourse agricole est improvisée sous les arcades du Kornhaus. Rue de l'Arsenal et d'Aarberg, de longues files de voitures campagnardes, brancards en l'air, attendent, devant les auberges, le départ des paysans.

Les foires sont plus curieuses encore. C'est la foire aux faïences (Chachelimaerit), où l'on vend d'intéressantes poteries indigènes ; la foire aux oignons (Zibelimaerit), en novembre, où se font pour l'hiver les provisions d'oignons, de poireaux et d'aulx apportés en tas, dans les rues, par les paysans ; la « foire aux filles » (Meitschimaerit), vers la même époque, où les fiancés de la campagne amènent leurs promises pour faire les emplettes de la noce, festoyer et danser.

A. DAUZAT
La Suisse illustrée.



Le Musée historique

l'idée de la fondation d'instituts d'épargne et de crédit à base coopérative, système Raiffeisen, dont la portée tant sociale qu'économique et morale, estimait-il, pourrait être considérable.

Afin d'étudier le raiffeisenisme à sa source même, il entreprit, durant l'été 1885, en compagnie de son collègue le conseiller d'Etat Scheurer, un voyage à Neuwied, sur le Rhin, siège central des Coopératives allemandes de prêts, où Raiffeisen travaillait. A son retour d'Allemagne, l'homme d'Etat bernois ne tarissait pas d'éloges sur l'institution Raiffeisen. Il voyait dans cette œuvre magistrale la victoire du désintéressement sur l'amour du gain. Non seulement, affirmait-il, les hommes doués du vrai sens coopératif s'abstiennent de traiter les affaires économiques en vue du seul profit, mais encore ils prennent l'habitude de ne plus songer avant tout à de hauts dividendes au bénéfice de quelques-uns, mais bien d'œuvrer dans l'intérêt de la communauté tout entière.

Dans un rapport sur la structure et le mécanisme des coopératives Raiffeisen, établi sur la demande de la Société d'utilité publique, il exprimait l'espoir que « ce document retiendrait sérieusement l'attention des hommes sincèrement soucieux des intérêts du pays ». Pour sa part, il continuait à se dévouer sans compter, par la parole et par la plume, à la diffusion et à la réalisation de l'idée du crédit mutualiste. Il élabora pour les futures Caisses Raiffeisen un projet de statuts, allant même jusqu'à prévoir des primes en faveur des trois premières sociétés authentiquement raiffeisenistes qui verraient le jour. C'est sur son initiative qu'est née, au sein de la Société d'agriculture de Schosshalde, près de Berne, en automne de l'année 1886, la première Coopérative Raiffeisen suisse, suivie, en 1887, d'une seconde fondation à Zimmerwald, près de Berne également. Les esprits, toutefois,

Les Caisses Raiffeisen dans le canton de Berne

C'est relativement tôt que, dans le canton de Berne, on s'intéressa à la Société coopérative d'épargne et de crédit créée par le bourgmestre allemand Frédéric-Guillaume Raiffeisen, et que sa réalisation pratique fit ses premiers pas. Au début des années 1880, le problème du manque de crédit rural, et de sa solution par les coopératives locales basées sur l'effort personnel et l'aide mutuelle, fut longuement discuté au sein de la Société bernoise d'économie. En 1883, celle-ci adressa à la Commission travaillant alors à la révision de la Constitution bernoise une requête qu'appuya le conseiller d'Etat de Steiger. Elle avait pour objectif d'introduire dans la dite Constitution un article spécial en faveur de la fondation par l'Etat d'un établissement de crédit agricole

d'exploitation à prix modérés, avec mission de fournir aux communes un capital leur permettant de mettre sur pied des coopératives de crédit.

Dans le but de satisfaire la demande de l'homme d'Etat, la Commission de révision précitée soumit au gouvernement bernois un projet prévoyant d'abord la réorganisation du crédit hypothécaire dans le sens d'un service sans complication, bon marché, offrant à ses usagers toute sécurité (article 75), et ensuite la protection des établissements de crédit et de ceux des assurances (article 74). Une votation populaire ayant rejeté ce projet, de Steiger ne se tint pas pour battu. En liaison avec la Société bernoise d'Economie et la Société suisse d'utilité publique, il continua à patronner de tout son pouvoir

n'étant pas encore suffisamment éclairés, ces fondations n'eurent qu'une brève existence, comme sociétés Raiffeisen du moins.

Les efforts déployés par de Steiger pour tenter d'introduire en Suisse les Caisses Raiffeisen se soldèrent par un échec. Cependant, personne ne saurait nier qu'il a fait là œuvre de promoteur et qu'il s'est acquis de grands et incontestables mérites dans la préparation du terrain qui a vu germer et fleurir chez nous la semence du crédit coopératif, qu'il fut le premier à jeter à pleine main. Lorsque, plus tard, on réussit à obtenir ce qui lui avait été refusé, cet homme au grand et noble cœur resta toute sa vie, sans aucune jalousie ni rancune, un ami sincère du raiffeisenisme, auquel il ne cessa de prêter en tout temps l'appui le plus désintéressé et le plus dévoué. En 1903 et 1904, il prit part aux premières assemblées générales annuelles de la jeune Union raiffeiseniste suisse. « C'est avec un vibrant enthousiasme, dit le procès-verbal du jour, qu'il exalta les bienfaits de l'institution du philanthrope allemand. Il le fit en des termes venant du cœur et allant droit au cœur. » « Les participants à ces journées en ont emporté un ineffaçable souvenir, et ce ne fut pas sans

tion aux vues de l'auteur de l'article en ces termes : « Nous nous permettons, pour autant que nous connaissons « la tête des Bernois », et sur ce point nous croyons être parfaitement au courant, de douter que les Caisses Raiffeisen puissent jamais s'implanter dans nos villages de montagnes. »

Assez longtemps, les circonstances semblèrent donner raison au jugement porté contre « la tête des Bernois ». Mais l'extension qu'a prise plus tard, dans le canton de Berne, le mouvement raiffeiseniste, a prouvé on ne peut plus éloquemment que les prétendues connaissances affichées plus haut étaient vraiment plus qu'insuffisantes... Concernant le problème du crédit agricole coopératif, bon nombre d'hommes des plus influents ont donné leur entière approbation à la cause raiffeiseniste. Quant au peuple bernois, il ne s'est montré disposé à tenter l'aventure qu'à bon escient, et au vu des expériences favorables faites dans la Suisse entière. Pour comprendre cette attitude, il importe de tenir compte du fait que les paysans de la campagne bernoise n'étaient pas par trop endettés, et qu'on disposait, au tournant du siècle, d'un appareil de crédit qu'on estimait suffisant pour n'attacher pas

Jura le besoin d'un service de compensation financière établi sur place, au village même. Il faut ajouter que des taux d'intérêts vraiment usuraires, couramment appliqués en temps de mauvaise conjoncture économique, ne pouvaient qu'accentuer, au sein des populations rurales, le désir de devenir enfin indépendantes dans le domaine du crédit. Quoi d'étonnant que ces raisons majeures aient éveillé toujours plus intensément chez les travailleurs des champs, la ferme volonté de l'effort personnel et de l'entraide, dans lesquels ils voyaient les seules conditions capables de les conduire à l'indépendance si ardemment rêvée.

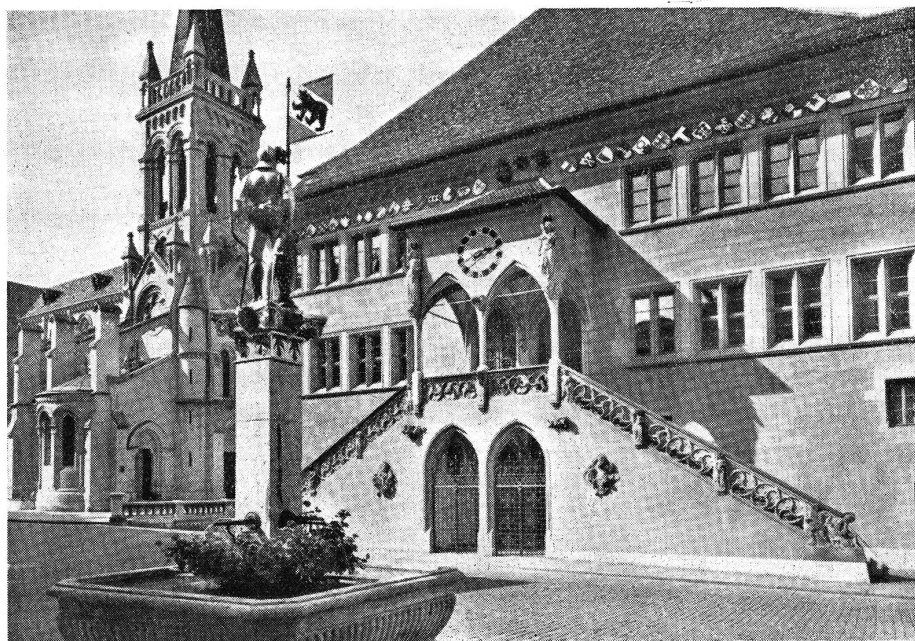
* * *

Dans le canton de Berne, la première Caisse Raiffeisen viable fut fondée à Bure, commune du Jura, le 13 avril 1910. Treize années durant, elle resta unique, mais en 1923 trois coopératives nouvelles vinrent lui tenir compagnie. Ces nouveautés n'avaient pas manqué de faire parler d'elles dans l'Oberland bernois où, en 1924, le vétérinaire Dr Flück, à Unterseen, réussit à mettre sur pied la première mutualité de crédit. C'est alors que s'ouvrit une ère de fondations extraordinairement riche. Les années 1920 furent pour l'agriculture, dans le canton de Berne, une période particulièrement dure, caractérisée par des prix dérisoires et le manque de crédit d'exploitation. Des intérêts énormes de 7 à 8 % devaient être payés pour de bonnes premières hypothèques. Cette situation déficitaire provoqua dans la population paysanne un regain d'énergie dans l'effort personnel, si bien qu'en dix ans, soit de 1923 à 1933, ce ne furent pas moins de 63 sociétés d'épargne et de prêts que put enregistrer le canton de Berne.

A ce jour, le canton avec ses deux fédérations régionales, celle de l'ancien canton (73 sections) et celle du Jura (65 sections), ne compte pas moins de 138 Caisses et se classe résolument au premier rang, prenant le pas sur le Valais avec ses 124 Caisses fédérées. Le canton de Berne compte ainsi 12 247 sociétaires et 43 218 déposants d'épargne. Les bilans des 138 Caisses totalisent 117 millions de francs avec un roulement d'affaires de 186 millions. Leurs réserves atteignent le chiffre déjà impressionnant de 4,18 millions de francs.

* * *

Comme on vient de le signaler, le Jura a fait œuvre de précurseur dans le canton. Dans les toutes premières années du siècle, alors qu'on parlait de la première Caisse Raiffeisen fondée par le pionnier suisse, le curé Traber, dans sa paroisse de Bichelsee (Thurgovie), un jeune avocat de Porrentruy, Me Xavier Jobin, s'enflamma pour l'idée



L'Hôtel de Ville

une profonde émotion qu'on l'entendit souhaiter à l'Union succès et prospérité.» (Procès-verbal de l'Union.)

En 1894, un ami du conseiller de Steiger, le Dr C. Mühlemann, ancien archiviste cantonal, dans le Bulletin bernois de l'agriculture, prit nettement et courageusement position en faveur de la fondation en Suisse des coopératives Raiffeisen. Dans sa réponse, la rédaction du journal manifesta son opposi-

grande importance à d'autres fondations. « C'était, en effet, le temps où nombre de petites banques octroyaient le crédit avec une excessive bonne foi, ce qu'en maints endroits il fallut dans la suite amèrement regretter. » Mais, d'autre part, l'évolution du marché de l'argent et les conditions onéreuses du crédit finirent par rendre de plus en plus impérieux aux habitants des communes éloignées de l'Oberland bernois et du

nouvelle et s'employa activement à répandre l'idée du crédit rural (système Raiffeisen) dans son pays. Mais les populations rurales restaient récalcitrantes au principe de la coopération dans le secteur de l'épargne et du crédit. On restait sceptique et les adversaires intéressés de cet idéal avaient beau jeu pour semer partout la méfiance et désarmer les meilleures volontés. Il faut du temps pour faire épanouir une idée généreuse.

En effet, si une Caisse fut fondée en 1903 à Boncourt, elle disparut par la suite, faute de l'appui de la Centrale suisse. En ne voulant pas s'affilier à l'Union des Caisses Raiffeisen, cette Caisse a fait naître en elle le germe de la mort. L'isolement est un danger permanent. Tôt ou tard, il crée des difficultés.

Du mouvement de ce début du siècle, seule la Caisse de Bure, fondée en 1910, fut viable, s'étant assurée immédiatement l'appui de l'Union de Saint-Gall. Le mérite en revient au jeune curé de la paroisse, M. l'abbé Guéniat, actuellement doyen retraits à Delémont.

En sommeil jusque vers les années 1923, le mouvement fut alors relancé par M. l'abbé Antoine Montavon. Son message eut la bonne fortune de trouver, cette fois-ci, écho parmi les populations campagnardes. Le pionnier Montavon eut la joie d'en connaître l'application pratique par toute une floraison de fondations. Prêchant d'exemple, il fonda tout d'abord la première Caisse dans sa paroisse de Boécourt, puis celle de Bourrignon en 1923. En 1925, on en comptait déjà 10 lorsque fut fondée la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen. En 1930, donc sept ans après le déclenchement du mouvement, pas moins de 30 Caisses étaient en activité, toutes dans le Jura-Nord. Puisamment secondé par M. Léon Membrez, président de la Fédération, l'abbé Montavon pouvait contempler les fruits de ses efforts.

Dans le Jura-Sud, c'est la Caisse d'Orvin qui donna le signal des fondations en se constituant en 1938. Aujourd'hui, le mouvement y est en plein épanouissement, du district de La Neuveville à Renan dans le haut du vallon de Saint-Imier et à Crémises dans le Grand-Val.

Présidée par le distingué député M. Sylvain Michel, de Courtedoux, la Fédération jurassienne comptait, au 31 décembre 1956, 65 Caisses avec 5 568 sociétaires et 17 917 déposants d'épargne. Leurs bilans se chiffraient globalement à 52,4 millions de francs avec un roulement d'affaires de 71,3 millions. Leurs réserves se montent à 1,72 million. Et les conquêtes continuent puisqu'après la fondation de la Caisse de Crémises en janvier dernier, on annonce encore celle de Sorvilier.

La Régale fédérale des Monnaies à Berne

(de Franz Schmieder, chef de la Régale fédérale, à Berne)

La frappe de la monnaie suisse

D'après la Constitution fédérale de 1848, la Confédération a seule le droit de frapper monnaie. Autrefois, les cantons, les villes, les autorités civiles et les princes ecclésiastiques jouissaient de ce droit. Il existait en Suisse onze valeurs monétaires et huitante sortes de monnaies. L'unité monétaire suisse est née de la loi fédérale sur le monnayage du 7 mai 1850. Comme il n'existait pas en Suisse de fabrique capable de frapper les monnaies nécessaires, le Conseil fédéral se vit forcé de les faire frapper à Paris et Strasbourg pour l'année 1850-51. Le 1^{er} septembre 1855, la première régale fédérale des monnaies commençait à fonctionner dans les locaux de la Monnaie du canton de Berne. C'est là que sont frappées depuis ce jour toutes les monnaies suisses, à quelques exceptions près. En 1906, on installa la nouvelle régale fédérale au Kirchenfeld, à Berne. Elle a été dotée ces dernières années de machines très modernes, qui la rendent capable de satisfaire à toutes les exigences de notre pays. Depuis 1850, la loi fédérale sur le monnayage fut révisée plusieurs fois par l'Assemblée fédérale. Ont force de loi aujourd'hui la loi sur la monnaie du 17 décembre 1953 et l'ordonnance d'exécution du 15 avril.

Les trois métaux classiques employés pour le monnayage sont l'or, l'argent et le cuivre. Ils se différencient facilement les uns des autres, ne varient pas et gardent une grande valeur à cause de leur multiple emploi pratique. De longue date, on a reconnu le prix des alliages qui possèdent des quali-

tés supérieures à chacun de leurs composants, par exemple le dur bronze, alliage de cuivre, d'étain et de zinc. Dans les derniers siècles, on se servit aussi pour la frappe de la monnaie d'autres métaux mais qui n'ont jamais acquis l'importance des trois métaux classiques, si ce n'est le nickel. Le zinc, l'aluminium et le fer se corrodent facilement et n'ont jamais figuré que comme matériel de remplacement, dans les années où le ravitaillement en matériaux s'avère difficile.

La frappe de la monnaie se décompose en dix opérations :

1. la fonte, 2. le coulage, 3. le laminage, 4. le découpage, 5. l'ajustage des plaques, 6. le cordonnage, 7. l'ignition des lingots et barres de monnaie, 8. le corrodage ou blanchiment de l'argent, 9. la frappe, 10. la vérification et l'examen des monnaies.

La fonte

Les alliages sont préparés selon les ordonnances fédérales. Autrefois, on les réalisait dans un creuset de graphite (plomb), avec du charbon, de l'huile, ou dans les fours à résistance électrique ou à arc voltaïque. Ces dernières années, on a mis en place des installations à fréquence moyenne. Par opposition au four à arc électrique ou autre moyen de chauffe, la chauffe électrique par induction produit la chaleur directement dans les corps à chauffer, par des courants électriques induits. Le corps chauffé reçoit ainsi la température maxima dans tout son système, tandis que les corps enveloppants jouent le rôle d'isolateurs. La caractéristique spéciale de la chauffe par induction contribue à diminuer les pertes inévitables de chaleur par canalisation et réflexion, et à augmenter le rendement économique de l'entreprise. La diminution des métaux par vaporisation ne saurait alors se produire. Par le mouvement de bain provoqué par les courants électriques, on obtient des produits de fonte bien homogènes.

Le coulage

Dès que le métal fluide a acquis la chaleur voulue, on le coule. Pour cette opération, on se sert de coquilles en fonte grise. Le métal liquide versé dans une de ces formes se solidifie immédiatement. On appelle ce produit un rail ou un lingot. Selon le diamètre des monnaies à frapper, le lingot aura des coupes de dimensions différentes, afin de permettre un rendement aussi profitable que possible à la coupe des plaques de mon-

JOIE DE VIVRE

*Tout le village a mis les duvets aux fenêtres,
La lessive aux cordons et des tabliers frais.
Ça sent l'avril et le persil, le vin, le lait :*

*C'est aujourd'hui, mon cœur, qu'il aurait
[fallu naître.
Mon Dieu qu'il fait bon vivre ! Il pleut des
[hirondelles.*

*Le soleil, ma parole, il est devenu fon.
La terre, c'est de l'or qu'on retourne à la pelle,
La cloche bat là-haut à se rompre le cou.
La cloche ? non, messieurs, c'est mon cœur
[simplement*

*Qui fait assavoir à la ronde
Que nous sommes présentement
L'homme le plus heureux du monde.*

Paul Budry.

naie. Les métaux liquides sont soutirés du four d'abord dans des creusets portatifs préchauffés, et de ceux-ci versés dans les coquilles. Pour le coulage, on se sert de différentes machines, qui permettent de lever les creusets hors du four, et de verser le métal directement dans les formes.

Le laminage

Les lingots coulés sont aplatis dans différents laminaires où ils passent de 20 à 30 fois. On rapproche ensuite petit à petit leurs rou-

poids allant jusqu'à 2 %. Le poids des plaquettes d'or découpées est contrôlé par des balances d'une extrême précision.

Le cordonnage

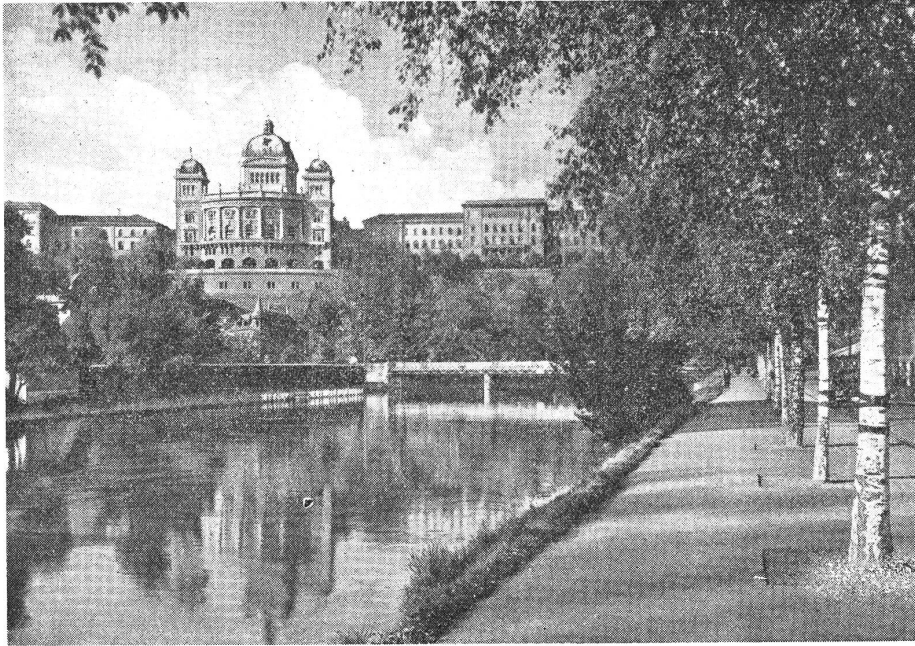
Pour cette opération, les plaquettes de monnaie sont pressées entre deux mâchoires d'acier à rainures, qui courent parallèlement l'une vers l'autre, à une distance toujours un peu moindre que le diamètre de la plaquette à cordonner. La face rugueuse de celle-ci est rendue lisse et amoindrie. On

détachent, car par l'établissement du cordon et la trempe elles ne tiennent plus mécaniquement et sont emportées par l'eau de curage. Tous ces déchets sont retenus dans une installation de décantage et récupérés par raffinage. On évite ainsi des pertes dans la fabrication des pièces d'or et d'argent.

La frappe

Pour la frappe des monnaies, on dispose de machines très ingénieusement fabriquées, dans lesquelles les étampes (matrices) impriment la matière avec une pression de 60 à 150 atmosphères. Par opposition à la fabrication des médailles, une monnaie doit être frappée d'un seul coup. Des étampes en acier et durs comme le verre possèdent l'image qui doit imprégner la monnaie, à l'envers et en creux. L'emplacement entre l'étampe supérieure et l'inférieure, face et pile, est entouré d'un cercle d'acier appelé bague de monnaie, dont le diamètre correspond à la plaquette à monnayer. Cette bague sert à lui garder exactement la forme ronde et empêche le métal de se dérober sous la pression énorme des étampes supérieures et inférieures. Ces machines de frappe sont dites presses à levier articulé, et donnent des frappes très régulières. Mues électriquement, elles frappent à chaque tour de volant une pièce de monnaie. La capacité de frappe de cette machine est de 100 à 150 pièces par minute, selon la grandeur de la monnaie.

Une invention fort intéressante est l'appareil adducteur de la presse qui, d'un seul mouvement, enlève la pièce frappée, et replace entre les étampes une nouvelle pièce.



Le Palais fédéral

leaux pour donner aux lingots l'épaisseur que doivent avoir les plaques de métal à monnayer.

L'art délicat du laminage consiste à donner au lingot une épaisseur telle que la grandeur de la rondelle qui y est découpée, et qui représente la monnaie à obtenir, ait exactement le poids prévu par la loi.

Le découpage des plaques de monnaie

De ce lingot laminé, avec des presses excentriques (machines à perforer), de 140 à 170 courses de piston à la minute, on découpe des plaquettes rondes (rondelles ou dragées). Suivant les différentes sortes de monnaies, huit plaquettes sont découpées en même temps. L'avance du lingot se fait automatiquement.

L'ajustage des plaques

L'ajustage consiste dans le pesage de ces plaquettes découpées, chacune devant avoir le poids prescrit par la loi. Un écart minime du poids réel (tolérance) est permis, soit en plus soit en moins. Ainsi, d'après la loi fédérale concernant l'or, est toléré un écart de

donne ainsi d'avance aux plaquettes le bord relevé dit cordon, qui permet d'empiler les monnaies. Le cordon protège la frappe d'une usure rapide. La machine à cordonner est mue électriquement. Elle travaille automatiquement et peut cordonner de 150 000 à 200 000 plaquettes à l'heure.

L'ignition des lingots

Par les nombreux laminages des lingots, le métal s'est durci au point qu'on ne peut plus le travailler. Par l'ignition dans des fours électriques à 700 ou 800 degrés C., les cristaux de tous les alliages reviennent à leur état normal. Le métal se ramollit alors et devient apte à la frappe.

Blanchiment ou nettoyage des plaquettes

Les plaquettes d'or, de cuivre et de bronze sont nettoyées dans une solution d'acide tartrique et séchées à l'air chaud.

Les plaquettes d'argent sont blanchies dans un bain d'acide sulfurique et nettoyées ensuite comme les autres dans une solution d'acide tartrique. Par l'écureur de ces produits mi-terminés des particules de métal se

La vérification et l'examen des monnaies

Toutes les pièces frappées sont examinées sur un tapis roulant, pour tout défaut extérieur éventuel. Une machine compte ensuite les pièces par 50, 100 ou 1000. Elles sont alors emballées dans des rouleaux en papier ou des sachets en jute. Chaque rouleau est pesé une nouvelle fois, puis mis en caisse, plombée ou scellée, et transmis à la Caisse fédérale ou à la Banque nationale, qui mettent l'argent nouveau en circulation.

La fabrication de l'outillage monnayeur

Pour la fabrication des outils de frappe et pour la réparation des machines de tout genre, on dispose d'un atelier mécanique. Les étampes sont fabriquées avec de l'acier de carbone d'une qualité spéciale et d'une grande résistance. Elles sont creusées 3 à 4 fois selon une étampe originale (matrice), sur une presse à pivot frictionnant et durcis à 880 degrés C. Une paire d'étampes bien faite est capable de frapper jusqu'à huit cent mille pièces de monnaie.

(Traduction de A. M.)

Les finances publiques du Vieux Berne

par Hermann Specker

De très vieux documents attestent que vers 1228 déjà la ville de Berne possédait une régalie de la monnaie. On n'y fabriquait au début que des pfennigs angulaires à frappe unilatérale, portant déjà l'écusson de l'ours bernois qui, sur l'image de frappe, marche vers la gauche. Plus tard, on y frappa également d'autres monnaies, les « plaparts » et les « Angster ». L'an 1479, Berne reçut du pape Sixte IV le droit de frapper des florins d'or.

Lorsqu'au XIV^e et XV^e siècles, la ville cherche à étendre sa domination en poursuivant systématiquement la constitution d'un Etat de la ville libre impériale, les ressources en monnaies liquides ne suffisent plus à subvenir aux dépenses de trop nombreuses guerres, et à couvrir les frais indispensables à l'acquisition de la souveraineté. En ce temps-là, on ne connaissait pas encore les impôts directs réguliers, et les impôts extraordinaires, dits « Tellen », ne pouvaient être imposés aux bourgeois et sujets de la ville que de loin en loin, quand la misère se faisait sentir. Pourtant, durant la période faste de la plus grande expansion bernoise, de 1370 à 1420, ce moyen ne suffisait plus, et le gouvernement se vit obligé de chercher d'autres sources de revenus.

On commença par faire des emprunts dans la bourgeoisie de la ville. Mais lorsqu'on ne fut plus en état de remplir les engagements qui s'ensuivaient, force fut d'aller quémander à l'étranger.

Les hommes d'affaires fortunés de la ville de Bâle furent les premiers à avancer aux hommes d'Etat des bords de l'Aar les fonds nécessaires à leur ambitieuse politique territoriale. Berne devint ainsi débitrice, pour des dizaines d'années, d'une dette qui pourrait paraître téméraire, dont les intérêts et amortissements engloutissaient encore, au milieu du XV^e siècle, le 40 % des recettes de l'Etat. Celui-ci, toutefois, en contractant ces dettes, n'avait pas surestimé ses possibilités. Avec une énergie farouche et la coopération de toutes les forces dont il disposait, il commença, dès la fin du XIV^e siècle, à diminuer le chiffre de ses dettes. Pour y parvenir, il imposa à plusieurs reprises des taxes spéciales. Il finança aussi, la plupart du temps par des impôts extraordinaires, les acquisitions de territoires et les expéditions militaires du XV^e siècle.

Au XVI^e siècle, lors de l'introduction de la Réforme, la sécularisation des couvents en 1528 et la prise du pays de Vaud en 1535 relevèrent sensiblement les finances, car les revenus d'importants domaines, comme les dîmes et les impôts fonciers, reentraient dans

la Caisse de l'Etat. C'est alors qu'on décida, pour le cas de besoins d'argent plus grands, afin de ne plus tomber dans une situation alarmante et de n'être plus obligé de contracter de nouvelles dettes, de déposer dans une voûte une partie des économies annuelles, constituant ainsi un Trésor public. Il fut toutefois statué que le montant de ce Trésor resterait toujours secret. Dans un Livre du Trésor, on inscrivait les entrées et sorties, non classifiées, mais à la suite l'une de l'autre, telles qu'elles s'opéraient. Jamais on n'aurait le droit ni de contrôler le Trésor, ni d'en dresser le bilan. Personne, ni le maire, ni le trésorier, ne connaissait exactement le contenu du Trésor. Pour ouvrir la voûte qui le renfermait, huit clefs étaient nécessaires. Elles étaient réparties entre les maires au pouvoir, le trésorier allemand, les quatre bannerets ou « Venner » et deux personnes dont les noms étaient secrets. Le profond mystère qui entourait ce Trésor incitait facilement le public à se faire des idées exagérées sur son importance, et à rêver de richesses fabuleuses, ce qui pouvait susciter un jour ou l'autre les convoitises étrangères.

Si Berne était encore, en 1450, lourdement endettée, cent ans plus tard elle avait non seulement remboursé toutes ses dettes, mais elle avait accumulé un Trésor public lui permettant d'octroyer, en 1569, au comte du Palatinat, sur le Rhin, un prêt de quinze mille écus, soit environ 2,5 millions actuels. De même, à l'époque de la Guerre de Trente Ans (1618-1648), Berne vint en aide financièrement, à plusieurs reprises, à des princes et à des villes du sud de l'Allemagne, auxquels elle accorda des prêts importants. Aux XVI^e et XVII^e siècles, ces prêts n'étaient que des gestes de complaisance, de la part de Berne, en considération de la confession ou de la politique des solliciteurs. La pensée de placer les disponibilités du Trésor public pour en retirer du profit n'était pas encore venue à l'esprit des gouvernants bernois de ce temps-là. Du reste, les conjonctures incertaines du XVI^e siècle et de la première moitié du XVII^e, ne permettaient pas d'accumuler une fortune bien considérable. En particulier la défense du pays de Vaud contre les revendications de la Savoie obligea Berne à consentir plusieurs fois de grosses dépenses pour l'équipement et la levée de troupes. De même, en 1653, la guerre des paysans coûta fort cher à la caisse de l'Etat, au point que Berne, dans la première guerre de Villmergen, en 1656, fut obligé, en union avec Zurich, de contracter un emprunt auprès de l'Ambassade d'Angleterre, pour être en me-

sure de financer l'expédition militaire.

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, les voûtes du Trésor se remplirent lentement mais sans arrêt. En 1647, le gouvernement solda par un montant de 547 717 livres bernoises tous les emprunts contractés par ses sujets en dehors du territoire bernois. Les obligations ou reconnaissances de dette ainsi acquises devinrent la base d'une fondation indigène qui, vers la fin du XVIII^e siècle, rapportait annuellement 70 000 livres d'intérêts.

L'impulsion en faveur d'un placement méthodique d'une partie du Trésor public, sous forme de prêts à des princes et Etats étrangers fut donnée, en 1697, par les bruits affirmant que la Savoie avait sur Genève et le pays de Vaud de sérieux désirs de conquête. Berne examina, mais sans compter les fonds dont elle disposait, si son Trésor suffirait à l'entretien, pendant une année, d'une armée de 30 000 hommes. Comme, selon certaines estimations, on arrivait à la conviction que la fortune en réserve serait insuffisante, le conseil secret et le conseil de guerre furent chargés d'aviser au moyen d'augmenter le Trésor jusqu'au point désiré. Hélas, le moment était mal venu pour songer à des impôts directs, car cette source de revenus, de bon rapport dans nos Etats modernes, n'était en ce temps-là qu'un dernier refuge en cas de nécessité. Quant aux impôts indirects et droits de taxes, ils étaient déjà si élevés que de nouvelles impositions ou la hausse de celles déjà existantes se seraient heurtées à une résistance des plus violentes.

Une tentative d'investissement fructueux des biens du Trésor dans une industrie textile indigène se solda par un échec. C'est pourquoi, en 1709, le projet de Jean-Frédéric Willading, maire très influent et très entreprenant, de prêter une partie du Trésor à l'étranger, fut finalement accepté par une majorité, tant au Petit qu'au Grand Conseil, mais non sans s'être heurté à maintes oppositions.

En 1710 furent conclus les premiers contrats de prêts avec la Hollande et l'Angleterre. Vers les années 30 du XVII^e siècle suivirent des placements du fonds du Trésor dans l'Empire allemand. En 1738, prêt au comte de Hessen-Cassel ; en 1746, à la ville de Leipzig ; en 1750, au duc de Wurtemberg ; en 1769, à l'évêque de Spire ; en 1787, à l'empereur de Vienne, pour ne citer que quelques noms. Aussi est-ce à juste titre qu'on surnomma Berne le banquier des cours d'Europe au XVIII^e siècle. Les demandes d'emprunts se multipliant, Berne examinait avec un sérieux et une prudence accrues si les solliciteurs méritaient vraiment la confiance. Poliment, mais nettement, étaient rejetées les demandes qui n'offraient pas toutes les garanties suffisantes. Grâce à cette tactique de crédit prudente et réfléchie, les

capitaux prêtés se décuplèrent huit fois durant les longues années de prospérité du XVIII^e siècle.

Les riches intérêts rapportés par le Trésor permirent à Berne une remarquable activité en fait de constructions: la halle aux grains, l'hôpital de l'Ile, la Bibliothèque de la ville, l'orphelinat, la régale des monnaies, et enfin une voirie modèle. Berne était regardée, au XVIII^e siècle, et à juste titre, comme le modèle d'un pays bien administré, heureux et florissant. La renommée, répandue au loin, du Trésor fabuleusement riche du pays de Berne devait être pour le gouvernement révolutionnaire français, qui se débattait dans de grandes difficultés et soucis financiers, un motif de jeter un regard d'envie par-dessus le rempart du Jura, et de songer à une réforme révolutionnaire du vieux

pays des Confédérés. Le printemps 1798 devait amener la réalisation de ce plan. Le 5 mars, Berne la fière capitulait, après une résistance héroïque, devant les troupes françaises, et voyait, à l'heure de midi, pour la première fois de son histoire, l'ennemi dans ses murs. Les conquérants, se faisant passer pour des libérateurs, s'emparèrent d'environ 10 millions de livres du Trésor, soit 50 à 60 millions de francs actuels. De cette somme, une partie seulement tomba aux mains du Directoire français. Environ deux millions furent dissimulés par les officiers français, et passèrent dans leurs poches. Trois millions devaient financer l'expédition militaire de Napoléon en Egypte, mais furent engloutis, près d'Aboukir, avec le vaisseau-amiral. Pour Berne, on put sauver secrètement 375 000 livres. En outre, après de mul-

tiples et difficiles pourparlers, on put sauver également les titres de rentes de l'argent placé à l'étranger, représentant une somme d'environ 12 millions de livres.

Bientôt devait survenir une âpre lutte et un long marchandage avec le gouvernement helvétique qui, d'après une loi du 23 avril 1798, revendiquait ces titres comme bien national. Une partie des rentes dut être livrée au gouvernement, une autre servit à liquider les dettes nationales helvétiques et, en 1815, quand revinrent des situations réglées et stables, Berne avait encore pu sauver environ 3 millions de livres de ces titres et fonds étrangers.

A vrai dire, le vieux Trésor bernois, glorieux et renommé, disparut en même temps que le vieux Berne, en cette année 1798.

(Traduction de A. M.)

IN MEMORIAM

† ADRIEN PUIPPE

Président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand

Membre du Conseil d'administration de l'Union suisse

Il est des événements en la réalité desquels on a de la peine à croire, tant on aurait voulu pouvoir en reculer l'échéance, des deuils qui vous atteignent d'autant plus douloureusement que le concours des disparus avait été si long, si entier, qu'il semblait ne jamais devoir prendre fin.

C'est bien le cas du décès de M. Adrien Puippe, qui fut l'âme du mouvement raiffeiseniste en terre valaisanne depuis 1920. La nouvelle de sa mort, ce vendredi 15 mars, en sa 79^e année, remplit de chagrin le cœur de tous ceux qui le connurent et qui, à quel titre que ce soit, ont quelques attaches avec l'idéal Raiffeisen.

Dès sa jeunesse, Adrien Puippe s'enthousiasma pour les idées sociales. De tempérament actif, il s'intéressait à la situation des populations rurales de son Valais, de celles de la plaine comme de celles des vallées montagnardes. Il souffrait de leur gêne et de leur vie pénible. Aussi, le programme éminemment social du raiffeisenisme le conquiert d'emblée. Il voyait en lui le moyen de porter remède aux maux dont souffraient les populations laborieuses. Se rendant parfaitement compte des services inestimables que pouvaient rendre les Caisses Raiffeisen, il ne pouvait que répondre avec flamme à l'appel de sa conscience.

De plus, en croyant convaincu et de vieille roche, il trouvait dans le message Raiffeisen la réponse à ses désirs, c'est-à-dire l'esprit chrétien dont il pensait que toute institution économique et sociale de-

vait être animée pour ne pas tomber dans le pur matérialisme. Il insistera toute sa vie sur cet aspect du problème en apportant à ses chers campagnards valaisans un admirable instrument d'éducation civique et morale. Son courage ne lui fera jamais défaut. La visible méfiance des populations envers les idées nouvelles et hardies ne le rebutera pas. Ayant l'âme conquérante de l'apôtre,



il surmontera tous les obstacles et connaîtra la joie du plein épanouissement de son œuvre.

L'histoire du père Puippe, comme il se plaisait à se qualifier lui-même, et comme on aimait à l'appeler, c'est l'histoire du raiffeisenisme en terre valaisanne. Il suffit d'en évoquer la chronique pour passer en revue toute l'activité du pionnier. C'est à son dévouement que les Caisses valaisannes romandes doivent leur étonnante vitalité.

C'est vers les années 1920 et 21 que, nouvellement installé comme droguiste à Monthey où on lui avait confié la présidence de la Caisse locale, il fut sollicité par les dirigeants du mouvement cantonal et par différentes hautes personnalités. Heureux de

se mettre au service de son pays et de trouver la belle occasion de dépenser ses forces pour une aussi noble cause, il considéra cet appel comme un honneur. Un nouveau champ d'action s'ouvrait devant lui.

Le Comité de la Fédération du Valais romand qui venait de se constituer (1919), lui confia la tâche ardue de propagandiste, d'animateur du mouvement, tâche qu'il accomplit jusqu'au bout, jusqu'à la plénitude du succès puisqu'aujourd'hui toutes les communes rurales du Valais romand sont pourvues de leur propre institut d'épargne et de crédit mutuel.

Le mouvement de fondations s'était amorcé en 1908 et il existait 13 Caisses en 1911. Depuis cette époque jusqu'en 1920, aucun point n'avait été marqué. Rouvrant la campagne de propagande, Adrien Puippe annonçait 4 fondations en 1921, 2 en 1923, 3 en 1924 et 10 en 1925 ; c'étaient donc pas moins de 19 nouvelles Caisses en cinq ans de labeur. En 1928, alors qu'il était appelé à faire partie du comité fédératif, il venait de présider à la fondation de sa 27^e Caisse. En 1935, au moment de la relève, il est acclamé président de la Fédération, « poste d'honneur et de responsabilité que personne n'est en mesure de remplir mieux que lui », dit le compte rendu de l'assemblée.

C'est dans l'exercice de cette fonction, qu'il remplit dans toute sa plénitude, qu'il s'avéra le chef incontesté du mouvement. Son grand jour à lui, c'était celui des assises annuelles de la Fédération. Il fallait le voir présider cette assemblée. Rien de banal, de conventionnel, ni de stéréotypé. Le président Puippe se considérait un peu au milieu des siens qu'il tançait, grondait ou complimentait avec une once d'humour qui engendrait la bonne humeur et créait l'ambiance charmante à l'esprit de compréhension.

Tout imbu d'une haute conception de sa fonction, il présentait des rapports riches de forme et de fond. Il se prononçait avec une grande franchise et une haute élévation de vue sur tous les problèmes économiques et sociaux de l'heure, fixant des consignes en rappelant constamment le but à atteindre. Chaque année, il réitérait ses appels à plus d'ordre, de zèle, d'exactitude. Ses considérations étaient le fruit d'études profondes sur la morale dans l'économie, dans la famille, dans la vie au village et étaient fondées sur les slogans : paix, concorde, fraternité et charité.

Chaque année, les délégués avaient la possibilité de se retremper dans leur idéal grâce aux lumineuses directives de leur président. Celui-ci, heureux, voyait l'occasion de les rassembler, de les encadrer, de les enflammer de son enthousiasme. Ayant une foi profonde dans l'intangibilité des principes fondamentaux qu'il considérait comme l'évangile du mouvement Raiffeisen, il en fut le gardien vigilant et fidèle et savait communiquer cet idéal dans sa conception la plus pure et la plus noble.

Conscient du besoin de raviver constamment la flamme, il prenait l'initiative d'organiser des cours d'instruction pour l'élite des institutions locales. Il payait alors de sa personne en les animant de son ardeur. Sans peur et sans reproche, il intervenait avec fougue chaque fois que les intérêts supérieurs du mouvement étaient en jeu.

Mais le père Puippe ne se contenta pas de présider brillamment aux destinées de la Fédération. Il étudiait la situation de toutes les Caisses en particulier; il en suivait l'évolution et intervenait avec à-propos partout où des conseils étaient utiles ou nécessaires. C'est ainsi que, fait unique dans les annales du raiffeisenisme, le président Puippe s'armait du bâton du pèlerin et parcourait monts et vallées pour assister à l'assemblée générale de chaque Caisse locale — il en a fréquenté certainement plus du millier — et y porter le viatique susceptible d'entretenir ou de revigorer l'ardeur des militants et sociétaires. Il leur apportait le réconfort de sa parole imagée, éloquente, facilement spirituelle, leur prodiguant les conseils éclairés que lui dictait une longue expérience des hommes et des choses. Par ses exhortations, il semait le courage, la persévérance, la confiance et l'optimisme. Partant tôt le matin, il effectuait souvent trois à quatre heures de marche dans les sentiers abrupts des montagnes pour atteindre des villages alpestres et rentrer le soir harassé de fatigue, mais avec la légitime satisfaction intérieure d'avoir été utile à ses concitoyens, d'avoir travaillé pour leur bien matériel et moral.

Reconnaissant d'emblée les qualités et les mérites du jeune conquérant raiffeiseniste

valaisan, les organes centraux ne tardèrent pas à s'assurer le concours d'Adrien Puippe, puisqu'en 1921 déjà, il était appelé aux hautes fonctions de membre du Conseil de surveillance de l'Union, passant, en 1941, au Conseil d'administration. Il occupa successivement ces deux postes avec la même distinction et le même esprit de dévouement, donnant au mouvement national le meilleur de lui-même, l'enrichissement de son expérience personnelle.

Adrien Puippe a porté haut le drapeau du raiffeisenisme. Ses bienfaits ont largement dépassé les limites de son canton. Il est, croyons-nous, peu de contrées romandes qui n'aient profité de sa verve de propagandiste. Sa physionomie rayonnante de bonhomie est connue partout. N'a-t-il pas le mérite d'avoir puissamment secondé M. l'abbé Bianchi, pionnier genevois, lors de la fondation de la première Caisse Raiffeisen dans ce canton, à Avusy, en 1925 ? C'est l'occasion de relever ce qu'il se plaisait à reconnaître publiquement : les encouragements et la compréhension qu'il avait constamment trouvés auprès du clergé qui lui faisait confiance.

Le papa Puippe n'est plus. Mais, pour une fois ce ne sera pas banal de dire : son œuvre reste. Elle est là, bien vivante, la Fédération valaisanne romande avec ses 63 Caisses dont la cinquantaine sont nées de son initiative. Infatigable apôtre, il a beaucoup donné; il a tout donné au raiffeisenisme valaisan dont il avait fait sa chose qu'il choyait avec l'amour d'un père. Modeste, il s'était mis au service des gens modestes. Là où l'argent a toujours été rare, où la vie est obligatoirement restée frugale, il a voulu que les gens aient le cœur plein de satisfaction et de joie de vivre.

Adrien Puippe a bien mérité du noble idéal qu'il a servi jusqu'à l'extrême limite de ses forces. Son nom est à jamais gravé en lettres d'or dans les annales de la Fédération valaisanne, comme dans celles du raiffeisenisme suisse.

La Direction de l'Union, les organes centraux ainsi que la rédaction du *Messenger Raiffeisen* présentent à sa famille leurs condoléances sincères et la prient d'accepter l'expression de leur sympathie émue et reconnaissante.

Fx.

Propos du vieux moraliste

Dans l'esprit des Caisses Raiffeisen

A la veille pour ainsi dire de l'assemblée annuelle des délégués raiffeisenistes de la Suisse entière, il nous semble opportun de donner ici quelques larges échos du discours adressé l'an passé par le pape aux participants du 7^e Congrès international du Crédit populaire. Ce que dit Pie XII du système des « Banques de crédit populaire » en général, il le dit implicitement du système Raiffeisen. Sans insister sur le terme « Caisse Raiffeisen », il nomme le célèbre fondateur de cette institution de crédit, populaire entre toutes : la Caisse Raiffeisen. D'elle comme des Banques populaires de crédit, dont les représentants étaient devant lui, il affirma explicitement « qu'elle a déjà fait un bien immense ». — « C'est, en effet, déclara le pape, à partir du milieu du siècle dernier que se fondèrent, en Allemagne principalement, les instituts de crédit destinés à subvenir aux nécessités économiques des petites entreprises agricoles, industrielles, commerciales, artisanales, en leur fournissant les capitaux requis pour leur bon fonctionnement. L'idée lancée par Raiffeisen et Schlusze-Delitzsch devait, avec le temps, révéler toute sa fécondité. Ne fait-elle pas droit, en effet, à l'un des présupposés essentiels de toute vie sociale : celui de la libre collaboration des particuliers, en vue d'obtenir une fin d'intérêt commun ? Pour

échapper à l'emprise des usuriers qui, même à l'époque actuelle, n'ont pas encore renoncé à leurs manœuvres, les intéressés étaient invités à se grouper et à se prêter une aide financière mutuelle, sur la base de la confiance entre associés. Des systèmes, divers selon les pays, permirent d'adapter aux circonstances la formule initiale, de l'assouplir, de lui conférer une plus grande portée et une efficacité accrue. »

Le pape insiste ensuite sur le sens de l'épargne inculqué par ces institutions : « Ne mettent-elles pas en évidence comment le sens de l'épargne, et la juste limitation de la tendance à la consommation, conditionnent le mouvement d'expansion de l'économie ? Au lieu de céder au penchant de la facilité et de l'égoïsme, qui se désintéresse de l'avenir pour jouir avec insouciance du présent, l'individu apprend à organiser sa vie suivant un plan réfléchi, à l'ordonner en fonction de la solidarité qui l'unit aux membres de la communauté sociale à laquelle il appartient. »

Pie XII se plut enfin à souligner un aspect spécial du problème : « Il nous semble qu'en attribuant une large part de leurs profits à des activités éducatives, qui n'offrent pas la perspective d'un rendement immédiat, mais visent avant tout à l'élévation intellectuelle et spirituelle de la population, vos

banques réalisent de façon éminente la fin pour laquelle elles ont été fondées. Elles confèrent par là une nouvelle dimension à tout l'ensemble de l'économie qui, loin de constituer un but en soi, reste subordonnée à une finalité plus haute, celle de l'âme humaine et des valeurs transcendantes de l'esprit. »

S'adressant plus spécialement aux responsables, le pape demande à tous de se persuader avant tout de n'être que les gérants du patrimoine commun des associés. « C'est, continue-t-il, le bien de tous qui prime ici les autres considérations, comme serait, par exemple, l'ambition d'obtenir de brillants succès financiers, ou de s'arroger dans l'économie générale une autorité plus en vue. Une gestion saine des instituts de crédit doit surtout respecter scrupuleusement les règles établies, qu'il s'agisse de dispositions légales, du statut propre des banques, ou des leçons de l'expérience. »

Quant aux associés, il leur demande « un sens moral et civique élevé, qui les détournera de poursuivre uniquement leurs propres intérêts, tandis qu'il les poussera à s'engager davantage dans la voie d'une collaboration loyale et généreuse. » Il veut « qu'ils s'emploient à faire fructifier le crédit reçu, et justifient ainsi la confiance qui leur est faite. » Pie XII termine par une recommandation qui s'adresse à tous ceux qui ont des responsabilités de gérance, et surtout de l'épargne d'autrui :

« Que chacun de vous, chacun des dirigeants et des associés, conserve une conscience vive de ses responsabilités envers l'ensemble dont il fait partie. Si parfois des sacrifices s'imposent — et quelle œuvre vraiment féconde n'en réclame pas de ses promoteurs ? — sachez les consentir avec générosité, sans oublier que la stabilité et le succès des institutions de ce genre dépendent largement de la contribution qu'elles apportent à l'enrichissement humain, moral et spirituel, de ceux qui s'y adonnent... »

Puissent ces quelques échos d'une voix on ne peut plus autorisée être pour tous les raiffeisenistes de notre pays, en même temps qu'une approbation de leur activité, un stimulant à l'intensifier encore, dans l'esprit et selon les principes du père Raiffeisen ! Grâce à cette œuvre éminemment populaire, une fortune sociale, qui se chiffre par dizaines de millions, a été constituée au profit de la population laborieuse, et cela en dépit d'une légère marge entre les taux créanciers et débiteurs fixés par les responsables. Les conditions bienveillantes, non moins que la facilité des opérations financières, effectuées sans frais et sans déplacements, au village même, assurent aussi bien aux emprunteurs qu'aux déposants des avantages matériels de premier ordre. Sans ces petits établissements bancaires que sont dans les villages

les Caisses Raiffeisen, depuis de nombreuses années des centaines de milliers de francs seraient restés stériles ou auraient été utilisés sans profit notable. En maints endroits, ces modestes banques locales sont devenues la source d'un revenu fiscal des plus appréciables, avantage dont profite directement l'économie générale.

D'autre part, il est certain que, plus précieux encore que ces services matériels, sont les bienfaits sociaux et moraux dus aux Caisses Raiffeisen. Grâce à elles, les efforts personnels de chaque membre d'une collectivité se trouvent stimulés, le rendement du sol amélioré, la production industrielle et artisanale accrue. Elles brident l'égoïsme, fortifient l'esprit d'union et de solidarité, éveillent le sens du bien commun et de la compréhension sociale, applanissant ainsi le terrain en vue d'une vie sociale harmonieuse et constructive.

L'œuvre dont le curé Traber a jeté chez nous les fondements se recommande ainsi d'elle-même. Source abondante de bénédictions sur le triple terrain économique, social et moral, des dizaines de milliers de paysans, de gens de métiers et d'ouvriers y puisent aujourd'hui, auxquels jadis restaient fermées les portes d'un crédit vraiment avantageux. Tous se sentent avec reconnaissance les obligés de la grande œuvre qui, grâce au père Raiffeisen suisse, a vu le jour à Bichelsee, Grütli des raiffeisenistes.

A. M.

Le tour des comptes en 45 jours

A l'heure où nous nous efforçons de coucher sur le papier le résumé de nos impressions sur ce dernier bouclement, le copiste se morfond, errant comme une âme en peine. Penché sur la fameuse liste des retardataires, établie au jour fatidique du 1^{er} mars, il doit se rendre à l'évidence, le compte y est. Entre-temps, tous les bilans nous sont parvenus, le dernier vient de franchir à nouveau le seuil de la « Grande Maison », mettant ainsi un point final à cette espèce de brève transhumance annuelle des comptes. Comme toujours, leur séjour dans la ville de Gall fut limité dans la mesure du possible, le temps de faire connaissance avec « l'éplucheur » attribué, d'ouïr peut-être une expression quelque peu cavalière !, pour rejoindre ensuite leur village natal.

Eh oui ! après 45 jours de travail sous pression, le copiste se morfond. Enseveli qu'il était sous la pressante besogne qui inexorablement semblait chaque jour s'accroître davantage, il se rend compte, maintenant que le calme est revenu, qu'il vient de revivre, comme en chaque début d'exer-

cice, l'un des plus beaux moments que sa profession lui réserve. Lui qui à chaque instant, implorant un miracle, venait examiner d'un coup d'œil furtif et effarouché la pile des comptes qu'un sort malin persistait à surélever continuellement, voilà qu'il se met à regretter amèrement les belles heures qu'il vient de passer, celles que quelque 9 semaines plus tôt il envisageait avec tant d'appréhension.

Surtout n'allez pas croire, comme d'aucuns seraient enclins à se l'imaginer, que la mission confiée au copiste se résume à un travail mécanique, et monotone, consistant à effectuer les pointages usuels, à contrôler certaines additions névralgiques et à extraire — comme le précisent en général les commentaires — les données utiles à l'établissement de la statistique. Pour le copiste, qui n'est autre qu'un reviseur momentanément sans serviette (pour ne pas dire sans portefeuille !), ce travail le remet immédiatement dans l'ambiance des gens du voyage.

Ici, accoudé à son bureau, mains aux tempes et menton reposant sur les deux pouces en chien de fusil, il rumine sur l'extrait des comptes courants de l'ami Célestin. Ses pensées vagabondes le conduisent automatiquement sur place. Il se remémore sa dernière visite, l'accueil jovial qui lui est chaque fois réservé. Il songe à l'ambiance régénératrice qui plane sur cette maison qu'il apprécie tant, peut-être aussi parce qu'elle sent bon le terroir. Dans la période laborieuse du bouclement, il se représente ce cher caissier, coiffé de son petit capet en velours côtelé, cherchant la clef du mystère dans les volutes bleutées que sa bouffarde laisse échapper par intermittence. Sacré Célestin ! au lieu de revoir ses soldes de l'année précédente, ce qui lui eut permis de dénicher les fameux dix centimes qui se sont acharnés à lui compliquer l'existence, il s'est borné, en bon philosophe qu'il est, à abrégé ses souffrances morales en adressant le tout à l'Union, pensant que ces Messieurs de Saint-Gall auraient plus de chance que lui de mettre le grappin sur cette malheureuse erreur. Le copiste ne saurait lui en vouloir, car à ses heures, il sait lire entre les lignes. Il sait que la vie d'un caissier peut aussi fourmiller d'impondérables, au même titre que celle d'un politicien, à plus forte raison si le hasard veut que l'intéressé revête accessoirement ces deux qualités !

Là, contemplant, au gré de ses pointages, le travail d'Agénor, le copiste ne peut s'empêcher d'extérioriser tout le respect qu'il ressent pour ce gérant modèle. C'est à se demander s'il ne prend pas des leçons particulières pour arriver à une pareille minutie. Et ce qui ne gêne rien, c'est qu'au surplus, le tout est parfaitement exact. Bravo Monsieur Agénor ! et sans vouloir diminuer en quoi que ce soit votre prestige, permettez-nous

de préciser que, cette année, vous avez été imité par bon nombre de vos collègues. A cet effet, nous tenons à adresser des éloges tout particuliers aux caissiers récemment installés et qui, la première fois déjà, ont su mener à chef ce gros travail de clôture avec une perfection digne de leurs confrères chevronnés. Voilà qui laisse bien augurer l'avenir des institutions qui peuvent se prévaloir d'avoir confié leur destinée en de telles mains. Dans ce domaine également, nous ne saurions omettre de féliciter, comme il se doit, nos charmantes caissières qui, à l'établissement de ce bouclement annuel, ont mis, une fois de plus, tout le doigté et la finesse que leur confère le sexe joli.

Certes, ici et là, quelques petits péchés mignons sont apparus, apportant un tant soit peu de divertissement au travail du copiste. A part quelques cas spéciaux dont la régularisation a nécessité la remise ultérieure des grands livres, les imperfections découvertes étaient d'un caractère plutôt bénin, ce qui nous autorise à ne pas les citer en détail. Comme chaque année, les différences classiques se retrouvent dans la « sinistre » trilogie qui comprend l'extrait des parts sociales dont les totaux ne concordent hélas pas toujours avec les montants portés à profits et pertes, la déclaration pour l'Administration fédérale des contributions et l'état de liquidité, cette dernière formule, bien indigeste avouons-le.

Par ailleurs, nous ne pouvons qu'inviter les caissiers à concentrer davantage leur contrôle sur les rubriques transitoires, autrement dit sur les intérêts impayés et courus des divers chapitres. Une erreur d'addition ou de report dans la récapitulation de l'extrait respectif — fait qui se produit très couramment — ne saurait empêcher le bilan de jouer et c'est précisément ce qui permet à ces fleurettes de s'épanouir en toute quiétude. Cependant, comme elles influencent tout de même le résultat de l'exercice de façon directe, leur tolérance, si elle s'explique pour des montants minimes, ne manquerait pas d'avoir des répercussions conséquentes sur le bouclement suivant, dès qu'elles portent sur des sommes plus importantes.

A titre de conclusion, nous tenons à exprimer à tous nos caissiers et caissières l'admiration que, d'une façon générale, la présentation de leurs travaux de clôture a suscité une fois de plus. Nous leur sommes infiniment reconnaissants d'avoir respecté le délai qui leur était imparti, facilitant grandement notre tâche qui ne fait d'ailleurs que continuer par l'établissement de la volumineuse statistique annuelle.

A son tour, le copiste va troquer ses habits d'exercice contre la tenue de sortie et, serviette en mains cette fois, reprendra sa vie de nomade afin de compléter sur place les

contrôles qu'il s'est heureusement vu contraint de limiter au bureau. Confiant en l'issue de cette nouvelle année, il lui tarde de renouer, avec « ses caissiers » dont il vient à juste titre de relever les mérites, le contact qui lui est cher. *Sd.*

Rappels raiffeisenistes

De la chronique historique présentée par M. Albert Randin, caissier, à la fête jubilaire du cinquantième de la Caisse de crédit mutuel de Valeyres-sous-Rances, première Caisse Raiffeisen romande, nous reproduisons ces quelques passages suggestifs. Comme il est question du premier essai réussi du mutualisme de crédit en terre romande, ces rappels intéresseront certainement nos lecteurs. (Réd.)

Quoique le nom de Raiffeisen eût été déjà prononcé au Grand Conseil vaudois en 1891 et que la fondation, dans notre canton, de Caisses semblables à celles que le grand philanthrope westphalien avait créées en Allemagne eût été fort recommandée à cette occasion, et bien que M. Gilliéron-Duboux, alors secrétaire au Département de l'agriculture eût ensuite écrit des articles dans la « Chronique agricole » et publié une étude montrant l'utilité de ces institutions, on ne se montra pas pressé d'introduire ces nouveautés dans le canton de Vaud et on se laissa devancer par la Suisse orientale.

C'est que, à cette époque, pour mettre sur pied de pareilles organisations dans un pays où il n'existait rien de semblable, il s'agissait de tout créer et il fallait pour cela des hommes d'initiative, animés de courage, de foi et de désintéressement, comme l'était le vénérable curé Traber, qui fonda la première Caisse Raiffeisen suisse à Bichelsee en 1900, et comme le fut aussi — il faut le proclamer bien haut parce que c'est moins connu — M. le pasteur H. Rochat qui, le premier en Suisse romande, créa une de ces institutions à Valeyres le 9 avril 1906 et adapta en français les statuts, règlements et formulaires élaborés en allemand pour les Caisses de la Suisse orientale par M. le curé Traber. M. le pasteur Rochat eut ainsi l'honneur d'ouvrir la voie à toutes les Caisses romandes qui se sont fondées par la suite et qui lui doivent, de ce fait, un juste hommage de reconnaissance et de gratitude. Il nous est agréable de rendre ici un sincère témoignage d'admiration aux mérites de ce vaillant novateur qui a doté notre terre romande d'une institution éminemment utile et bienfaisante.

En remontant le passé d'un demi-siècle, on constate, en ce qui concerne la Caisse de crédit mutuel de Valeyres et Sergey, fondée il y a 50 ans, que le premier procès-verbal de la société porte la date du 9 avril 1906. Président de séance : M. Ed. Lamberg. Le scrutin est ouvert pour la nomination du Comité de direction ; sont élus : président, M. Henri Rochat ; membres, MM. Louis Rapin et Edouard Lamberg ; Conseil de surveillance : président, MM. L. Turin-Widmer, Jules Chevallier-Chevallier, L. Jalut, E. Randin et Edouard Widmer-Wildi. Caissier : M. Georges Favre, instituteur.

Voici entre autres, ce que nous dit le pasteur Rochat :

« Notre Caisse de Valeyres et Sergey fut fondée par 17 citoyens qui ne craignaient pas de se lancer dans ce que beaucoup de gens considéraient comme une aventure. Une conférence publique avait été faite huit jours auparavant, dans laquelle le nom de Frédéric-Guillaume Raiffeisen avait été prononcé et son œuvre commentée. Après cette conférence, il fut entendu qu'il y aurait, la semaine suivante, une rencontre des personnes intéressées par le sujet, et c'est alors que la décision importante fut prise.

» M. Traber, curé à Bichelsee, fondateur de la première Caisse en Suisse, nous fournit les renseignements nécessaires.

» Je n'eus que la peine de les traduire. M. le notaire Vuitel, à Rances, et sa fille, Mme Pache-Vuitel, à Lausanne, nous aidèrent très aimablement à fixer notre terminologie.

» Les règlements furent bientôt rédigés, adoptés, imprimés et la nouvelle de l'éclosion de cette institution en terre romande fit bientôt le tour de la presse, nous occasionnant une assez grande correspondance sous forme de renseignements techniques et de conseils à donner à des groupes de citoyens qui, soit dans notre canton, soit dans celui du Valais ou de Fribourg, ne demandaient qu'à emboîter le pas. »

Il ressort clairement des résultats auxquels notre modeste institution est parvenue qu'elle a vaillamment conquis son droit à l'existence et que, grâce aux capitaux qui lui sont confiés, elle est parfaitement en mesure de satisfaire aux besoins légitimes de crédit ainsi qu'à toutes les demandes rationnelles d'emprunt de ses membres. Les services rendus jusqu'ici justifieraient pleinement, en outre, sa raison d'être, s'il en était besoin, mais cela ne doit pas être nécessaire. A côté des grandes banques et des établissements financiers fédéraux, cantonaux ou régionaux, les Caisses rurales de crédit, et spécialement les 1007 Caisses Raiffeisen disséminées en Suisse, ont également leur rôle à jouer dans notre économie nationale, rôle qui, tout modeste qu'il soit, n'en est pas moins utile.

Il y a donc encore des possibilités de développement pour ce petit institut financier : tout en restant dans le cadre de son rayon d'action, qui est suffisamment étendu, il peut voir ses affaires augmenter encore à l'avenir, ce qui se manifesterait par une nouvelle progression des chiffres de ses comptes et de son bilan.

Mais ce n'est pas là le plus important ; ce qui l'est bien davantage, c'est que cette institution rende toujours plus de services et devienne de plus en plus un facteur de progrès économique et moral, non seulement en accordant des conditions d'intérêts favorables, en offrant des facilités et des avantages toujours plus grands, mais aussi en encourageant l'épargne, en habituant à un emploi judicieux du crédit et à la ponctualité dans les paiements, en fortifiant chez ses membres le désir et la volonté de faire honneur à leurs affaires et en développant au sein de notre population le sentiment de la solidarité avec la confiance et l'esprit d'entente et de concorde.

NOUVELLES DES CAISSES AFFILIÉES

Assemblées générales ordinaires

Boncourt (Jura)

Fondée en mai 1947, la Caisse de Boncourt a vu son bilan atteindre le beau chiffre de 1 740 000 fr. et ses réserves, ou fortune commune, 63 284 francs. L'institution groupe 185 sociétaires et 567 déposants d'épargne. Les 1,6 million de francs d'argent confié ont été entièrement utilisés dans la commune, dont 1,4 million en prêts hypothécaires.

Ce sont ces succès qui furent proclamés, le lundi 25 février, en assemblée générale marquant le dixième anniversaire de la fondation du Crédit mutuel local. Le procès-verbal, lu par M. Marcel Saner, étant adopté avec les remerciements d'usage, M. René Mathez jeta un coup d'œil rétrospectif sur l'année écoulée et établit des comparaisons numériques fort suggestives sur les diverses opérations qui, en dix ans, ont abouti à un roulement de vingt-quatre millions. Examinant les conditions pour l'octroi des crédits de construction, le président du Comité de direction émit de judicieuses considérations et remercia tous ceux qui avaient contribué à la bonne marche de l'institution.

M. Jean Breton commenta les comptes et constata qu'aucune perte n'avait été subie au cours de la première décennie.

En l'absence de M. le curé Jobin, retenu par la maladie, le vice-président du Conseil de surveillance, M. André Huguelit, lut le rapport des organes de contrôle et déplora que la Caisse ait dû refuser des demandes de prêts, faute de disponibilités. Aussi magnifia-t-il les bienfaits de l'épargne.

L'assemblée adopta alors les comptes de l'exercice 1956 et procéda à la réélection de MM. Mathez et Saner, président et secrétaire du Comité de direction, de M. le curé Jobin et de M. Stalder, président et secrétaire du Conseil de surveillance.

Brillant porte-parole du Jura à Saint-Gall, M. Géo Froidevaux, invité par le Comité local, apporta le salut de la direction générale et des mille Caisses Raiffeisen. Il affirma les bienfaits de la solidarité sur le plan communal, rappela la mémoire de M. l'abbé Emile Chapuis, ancien curé, et de M. Xavier Jobin qui, en 1903, fondèrent à Boncourt la première Caisse de crédit agricole du Jura. Non affiliée à l'Union suisse, quoique d'inspiration Raiffeisen, cette institution disparut en raison de son isolement.

M. Froidevaux souligna également qu'un enfant de Boncourt, M. l'abbé Antoine Montavon, curé retraité, fut le pionnier de la Fédération.

Porrentruy (Jura)

La Caisse de crédit mutuel s'est réunie jeudi soir 21 février, en assemblée générale ordinaire, à l'Auberge d'Ajoie, pour passer les comptes du 31^e exercice annuel. M. Maurice Schlachter présidait avec son aisance habituelle cette réunion bien revêtue (on dénombra plus de 80 membres) et il présenta un rapport très intéressant sur l'exercice 1956 caractérisé par l'importance grandissante de la Caisse Raiffeisen bruntrutaine affiliée, comme on le sait, à l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. M. Alphonse Riba tenait le procès-verbal, fonction qu'il accomplit depuis plus de vingt-cinq ans avec une fidélité exemplaire.

Puis M. Jules Ruedin, caissier, commenta avec une grande précision les comptes et le bilan, dont les chiffres témoignent d'un développement remarquable au cours de l'année dernière. Le bilan seul, qui atteint le montant de 1 168 000 francs, a augmenté de 250 000 francs. C'est d'ailleurs la deuxième fois qu'une telle augmentation est enregistrée successivement, ce qui fait qu'en trois ans, soit depuis 1954, le bilan de la Caisse de Porrentruy a doublé son chiffre. Le mouvement des affaires est aussi très important et totalise près de deux millions et quart de francs. Et, pour couronner le résultat de l'exercice, le bénéfice versé au fonds de réserve se monte à 4 248 francs. Certes, comme le fit remarquer le président du Comité de direction, M. Schlachter, ce résultat réjouissant est dû tout d'abord au dévouement et à la compétence du caissier, mais aussi à la faveur dont jouit le mouvement raiffeiseniste dans notre chef-lieu qui est d'ailleurs la seule importante ville jurassienne à posséder une Caisse Raiffeisen, et probablement encore aux conditions avantageuses offertes aux épargnants. Sur la proposition du Conseil de surveillance, présentée par M. Armand Guenat, comptes et bilan ont été adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour comportait également des élections aux Comités de la Caisse. Par suite du départ de M. Maxime Ramseyer, qui présidait avec dévouement et autorité le Conseil de surveillance, l'assemblée élut pour succéder au démissionnaire M. André Schaller, gérant de la laiterie. C'est un choix très heureux. D'autre part, l'assemblée accepta la démission de M. Theilkäs père, de sa charge de membre du Comité et lui témoigna sa gratitude pour sa longue activité accomplie avec conscience. Pour occuper les deux fonctions devenues libres dans les organes dirigeants, les membres élurent M. Georges Cramatte, maître à l'Ecole d'application, comme nouveau membre du Comité de direction, et M. Marcel Siegrist, comptable, au Conseil de surveillance. Par ces deux nominations bien accueillies, la Caisse Raiffeisen entend faire participer à sa gestion les différents milieux de la population de la ville et ainsi se mettre au service de tous.

C.

Damvant (Jura)

Pour leur 27^e assemblée générale ordinaire, les membres se sont réunis le 6 février 1957 afin de prendre connaissance du résultat des comptes de 1956.

Après l'ouverture de la séance par M. G. Fell, président du Comité de direction, il est donné connaissance du dernier procès-verbal accepté sans observation. Ensuite, le président fait un tour d'horizon sur la situation politique internationale, pour s'arrêter à notre politique bancaire locale. L'année fut très bonne, peut-on dire, pour notre minuscule village. Les dépôts confiés atteignent 305 000 francs, alors que 158 500 francs ont été accordés en prêts de différentes natures. Le mouvement général est de l'ordre de 519 090 francs. Le résultat se traduit par un bénéfice net de 1281 fr. 40.

C'est au tour du caissier, dans son exposé, d'analyser les différents postes que comporte son activité. M. le curé Stekoffer, président du Conseil de surveillance, invite l'assemblée à accepter les comptes tels qu'ils viennent d'être présentés et d'en donner décharge au caissier. Deux démissions sont acceptées avec regrets, celle de M. Jules Chêne du Comité de direction et celle de M. Henri Saunier, du Conseil de surveillance, artisans de première heure. Aussi,

des remerciements chaleureux leur ont-ils été octroyés. A l'unanimité, MM. Arthur Villard et Jean Saunier ont été nommés pour leur succéder. Pour terminer, il est procédé à la remise de l'intérêt des parts sociales en même temps qu'à l'appel des membres. Ce fut une belle et fructueuse assemblée.

A. J.

Miécourt (Jura)

Samedi 9 février 1957, la Caisse de crédit mutuel tenait sa onzième assemblée générale.

En l'absence du président du Comité de direction, c'est M. Robert Boéchat qui dirige les débats. Le secrétaire, M. R. Bonvallat, donne connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée rédigé avec habileté. La parole est au caissier, M. Aug. Potignat, qui commente les comptes de 1956 que chaque sociétaire a déjà reçus sous forme de polycopie. Le caissier se plaît à féliciter et à encourager les débiteurs pour leur exactitude dans le paiement des échéances ; il rappelle le proverbe « celui qui paie ses dettes s'enrichit ».

Le bilan du cet exercice se chiffre à 581 213 fr. Toutes les disponibilités travaillent sur place au profit de la commune avec ses 72 sociétaires et ses 184 déposants d'épargne. Le bénéfice de 2249 francs a porté les réserves à 10 936 francs.

Le Comité de direction, dans son rapport, évoque les souvenirs de l'année écoulée dans notre Caisse et dans le monde. Le président du Conseil de surveillance fait part des rapports de révision et contrôles de son Comité, ainsi que des considérations finales du dernier contrôle de l'Office de révision de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. A l'unanimité, l'assemblée approuve les comptes et en donne décharge aux organes responsables. Après le paiement de la part sociale, le président présente le conférencier du jour, M. Loeffel, directeur de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon. Par un exposé clair et fouillé, pendant plus d'une heure, l'orateur a tenu l'attention de tout son auditoire sur un problème d'une grande importance pour notre agriculture : le remaniement parcellaire. Nous tenons à remercier le conférencier et nous répétons que les absents ont eu tort, puisque l'assemblée était publique. Même les personnes ne cultivant pas la terre se sont vivement intéressées à cet exposé.

A. P.

Courrendlin (Jura)

L'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel locale a réuni l'assistance des grands jours, samedi soir 9 mars, à la Maison des Œuvres.

M. le président Cortat, après avoir fait un bref examen de la situation générale, relata la belle activité développée par notre banque locale durant l'année écoulée. Les huit nouvelles adhésions portent le nombre des membres à 174. Le bilan a subi une augmentation de 245 000 francs en 1956 ; c'est assez dire que la population apprécie notre institution et surtout lui fait confiance. Les fonds propres ont bien suivi la courbe enregistrée par le bilan. Le rapporteur s'est félicité du bon travail de l'administration et du caissier et a remercié chacun de son attachement à notre coopérative de crédit.

M. Faehndrich, caissier, analysa à son tour les comptes de l'exercice écoulé et démontra, chiffres en mains pourrait-on dire, puisque chacun des membres détenait bilan et compte d'exploitation, la solidité et l'excellente assise de notre Caisse Raiffeisen. Le bilan atteint 1 574 812 fr. 13 et le mouvement général s'est élevé, en 1956, à 2 156 964 francs.

Sur proposition du Conseil de surveillance s'exprimant par son président, M. le doyen Buchwalder, l'assemblée unanime a accepté les comptes et en a donné décharge aux organes responsables.

Au chapitre des élections, M. le président Cortat avait le regret de faire part de la démission de deux membres en fonction depuis plus de vingt ans, soit MM. Scherrer et Oscar Eschmann. Remerciements sont adressés à ces deux pionniers et leur remplacement s'effectuera respectivement par MM. Paul Voillat et Ernest Cortat.

En résumé, excellente soirée Raiffeisen, qui marque une étape de bon et fructueux travail.

A. G.

Saint-Ursanne (Jura)

En raison du nombre toujours croissant de participants, la Caisse de crédit mutuel a tenu dimanche 10 février, pour la première fois, son assemblée générale ordinaire à la halle de gymnastique. M. X. Marchand qui préside avec toujours autant de compétence, ouvre les débats et donne la parole au secrétaire, M. F. Girardin, qui excelle par un compte-rendu très circonstancié de la dernière assemblée.

Le rapport du président de direction relate les objectifs atteints durant l'exercice écoulé. Notre institution qui se veut au service de la communauté tout entière, tourne une page qui témoigne au mieux de la confiance et de l'estime dont elle jouit parmi notre population.

Pour sa part, M. G. Houlmann, caissier, se doit comme à l'accoutumée de donner toutes les indications possibles sur les comptes qui doivent être approuvés par l'assemblée. Citons quelques résultats : le chiffre d'affaire est en augmentation de 488 000 francs pour atteindre 3 543 000 francs. Le bilan a franchi le cap des deux millions et se situe à deux millions 259 000 francs. L'épargne est en augmentation de 109 000 francs pour atteindre 1 366 000 fr. Les prêts hypothécaires atteignent 1 606 000 francs. Le bénéfice de l'exercice est de 8 800 francs, ce qui porte le fonds de réserve à 57 000 francs. Notre caissier insiste sur le rôle de notre Caisse d'épargne, pierre angulaire de l'édifice, qui permet surtout en ces temps de compression financière d'accorder les conditions les plus favorables à nos débiteurs qui tous obligatoirement font partie de notre circonscription d'activité.

Nous retenons du rapport de M. L. Buchwalder, président du Conseil de surveillance, le soin particulier que l'on porte à l'étude de toute demande de prêt, le tout complété par un office de revision professionnel qui se plaît à reconnaître la conduite avisée de nos dirigeants.

A l'unanimité, l'assemblée accorde sa confiance à M. G. Maître, de Montmelon, qui succède à M. François Miserez au Conseil de direction, lequel pour des raisons professionnelles a dû nous quitter. Il aura laissé le souvenir d'un sociétaire exemplaire.

Après la distribution de l'intérêt aux parts sociales, les sociétaires se rendent à l'Hôtel de la Cigogne où a lieu la traditionnelle collation qui marque de façon très heureuse nos assises annuelles.

Terminons cette chronique sur la réflexion d'un membre participant à l'assemblée pour la première fois : c'est dommage que je ne sois pas devenu sociétaire plus tôt ! Alors n'attendez plus, nous sommes de par la Suisse plus de 200 000 à unir nos efforts. Il ne faut pas rompre la chaîne !

Couvét (Neuchâtel)

La Caisse Raiffeisen de Couvét a tenu son assemblée générale annuelle samedi 23 février 1957, à 20 heures, au Cercle Républicain, pour prendre connaissance des comptes du treizième exercice. Une soixantaine de membres avaient répondu à la convocation des Comités.

Après lecture du procès-verbal qui ne donne lieu à aucune remarque, il est donné connaissance des rapports du Comité de direction, du Conseil de sur-

veillance et du caissier. Il appert des chiffres énoncés que la Caisse locale poursuit sa marche ascendante, que les affaires ont été très bonnes et que son développement s'est continué.

Pour l'exercice 1956, le mouvement d'affaires s'est élevé à 1 812 348 fr. 59 en 1533 opérations.

Comme de coutume, l'effort principal a été porté sur l'épargne et la progression numérique des livrets est constante, passant de 415 en début d'exercice à 445 livrets à fin décembre 1956. Cet effort mérite d'être poursuivi de manière à placer, un jour ou l'autre, un livret d'épargne par famille ; il reste encore beaucoup à faire dans cette voie, et l'on ne saurait assez recommander la propagande personnelle de chaque membre. L'épargne s'est augmentée de 78 000 francs et le montant des dépôts confiés atteint presque la somme de sept cent mille francs (699 975 fr. 75) !

Le bilan se monte à 927 403 fr. 20, en augmentation de 140 000 francs sur l'exercice précédent. Les prêts hypothécaires sont de l'ordre de 817 895 fr., les prêts contre nantissement de 1 280 francs et les prêts sur cautionnements de 52 790 francs.

Il est décidé de payer un intérêt brut de 5 % aux parts sociales. Après paiement de cet intérêt, le bénéfice net du 13^e exercice est de 4 934 fr. 20. Conformément aux prescriptions statutaires, cet excédent d'exploitation a été intégralement versé au fonds de réserve qui s'élève à 32 330 fr. 45 à fin décembre 1956.

L'effectif des membres fait un bon prodigieux en avant puisque nous enregistrons en 1956 18 admissions et aucune démission, ce qui représente une augmentation de 20 %, passant de 92 à 110 membres. Rappelons ici qu'à la fondation de la Caisse, le 6 février 1944, nous étions exactement 29 membres. Depuis lors, ce chiffre s'est augmenté chaque année de quelques unités pour franchir en 1956 le cap de la première centaine. Dans notre rapport de l'an dernier, nous disions qu'avec un peu de persévérance nous serions certainement 100 à fin 1956... ces prévisions optimistes ont été largement dépassées.

Dans les nominations statutaires, nous avons deux membres du Comité de direction sortants, soit MM. Jean Bourquin, secrétaire, et Emile Erb ; dans le Conseil de surveillance, un membre sortant : M. Armand Bourquin. Ces trois membres n'étant pas démissionnaires, ils ont été réélus à l'unanimité. Il est en effet très important pour une Caisse d'avoir des dirigeants stables, or c'est le cas de Couvét et nous en sommes heureux.

Il est de tradition, dans notre Caisse, d'offrir en fin d'assemblée une petite collation et le verre de l'amitié, ce qui crée une ambiance agréable après la monotonie de l'alignement des chiffres, quoique les commentaires qui les accompagnent leur donnent un certain aspect concret.

M. C.

Les Ponts-de-Martel (Neuchâtel)

La Caisse Raiffeisen des Ponts-de-Martel a tenu sa 20^e assemblée générale le 2 mars à 14 heures, à la grande salle du Cerf, sous la présidence de M. J. Zmoos, président, lequel dans son discours d'ouverture souhaite la bienvenue, salue spécialement les nouveaux membres et prie l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire de M. Ed. Vaucher, membre décédé. Il donne lecture de plusieurs lettres d'excuses et se plaît à dire que l'exercice a été béni puisque notre bilan a franchi le troisième million.

MM. Robert Aur. et Pierre sont appelés à fonctionner comme scrutateurs.

Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, M. Zmoos présente le rapport du Comité de direction. Il commente brièvement la situation internationale, helvétique, et s'arrête spécialement sur l'économie locale. L'artisanat, l'indus-

trie et le commerce sont florissants, alors que pour l'agriculture le mauvais temps de l'année dernière a rendu le travail plus pénible et le gain moins intéressant. Mais pendant qu'on peut travailler en paix et faire face aux engagements économiques, il ne faut pas se plaindre.

Le président parle ensuite de l'activité de la Caisse ; le nombre des sociétaires étaient à fin 1956 de 134, en augmentation de 3 unités. Le bilan se monte à 3 062 863 francs, laissant un bénéfice net de 16 874 francs versé intégralement aux réserves qui atteignent 102 315 francs. Le roulement, en 2088 opérations, se chiffre à 4 045 358 francs. Le Comité a pu accorder des prêts et crédits pour une somme globale de 370 000 francs.

Mme Benoit, caissière, donne lecture d'un beau rapport de caisse, très intéressant et se recommande pour toute opération de caisse. Le caissier, M. Ulysse Benoit, donne ensuite le détail des comptes et bilan surtout des dépenses, y compris les impôts.

Sur interpellation de M. Alb. Perrin, M. J. Perret, président de commune renseigne au sujet des impôts.

A son tour, M. Aug. Haldimann, président du Conseil de surveillance, donne lecture du rapport de contrôle en déclarant que toutes les données concordent avec les livres comptables et que l'argent déposé est bien placé. Il fait voter les trois propositions d'approbations.

A son tour, M. Zmoos fait voter les remerciements au Conseil de surveillance, l'organe de contrôle étant aussi important que les organes directifs et exécutifs.

Elections statutaires : MM. J. Zmoos, M. Jacot, vice-président, et Sam. Randin, secrétaire du Comité de direction, J. Perret, secrétaire du Conseil de surveillance, le caissier et son adjoint arrivent au bout de leur mandat. Tous sont proposés et réélus à l'unanimité pour une nouvelle période de 4 ans.

Après quelques renseignements administratifs, M. J. Zmoos fait un rapport intéressant sur les 20 ans d'activité de notre Caisse. Il remémore la conférence d'orientation, le Comité d'initiative et la constitution de la Caisse.

Il trouve que le développement était lent au début, mais qu'il s'accélère toujours plus et compare ce mouvement avec celui de la science et de la technique. Il trouve que ces 20 ans ont vite passé et, en cultivateur fidèle, il ne peut s'empêcher de faire un rapprochement entre le temps qui s'enfuit et la nature qui marque chaque saison ; il pense que c'est le fait de travailler directement avec la nature qui fait paraître le temps si court, et que c'est un privilège d'être appelés à travailler cette terre sur laquelle Dieu nous a placés.

Pour terminer, M. Zmoos remercie tous les collaborateurs de toutes classes et de tout âge, et compte encore sur tous pour l'avenir, afin que la Caisse puisse rendre toujours plus de service.

Après paiement de l'intérêt de la part sociale, la Caisse offre une collation bien servie pour marquer les 20 ans d'activité.

Z.

Corbeyrier (Vaud)

Comme les années passent ! Les hommes aussi du reste. Il semble que c'était hier que nous fêtions la nouvelle année ! Pour les Caisses de notre grande famille raiffeiseniste, les exercices se succèdent rapidement, les bilans augmentent, les réserves aussi, à la grande joie de tous, responsables et simples membres.

Nous avons eu le privilège de le constater aussi pour notre petite Caisse lors de l'assemblée générale du 16 février dernier. Nos deux Comités ont décidé, comme en 1952, de fêter ce nouveau lustre. N'est-ce pas une agréable coutume que de marquer l'anniversaire d'un être aimé. Pourquoi ne pourrait-on pas

le faire pour une société qui nous est chère ? Les occasions de fraterniser ne sont pas nombreuses à la montagne.

L'assemblée, dirigée par *M. Jean Bournoud*, président, se déroula selon le rite habituel et l'ordre du jour statutaire. Après avoir souhaité la bienvenue à tous, salué la présence de quatre dames, dont trois sont sociétaires, avoir rappelé la mémoire des parents disparus de trois de nos membres, il souligna spécialement celle de *M. Bernard Pelfini*, président du Conseil de surveillance. Il insista sur tout ce que celui-ci a été et a fait pour notre village comme municipal, puis syndic et président. Simple, modeste mais ferme, il a été fidèle dans tout ce qu'il a accompli. Il s'est montré pour nous, responsables, l'ami et le conseiller compétent de la première heure. Toujours ponctuel, il n'a manqué, durant son mandat, qu'une seule séance et pour maladie. Il vouait, chaque année, au moment du contrôle des comptes par les deux comités, une attention particulière et scrupuleuse à l'examen des prêts et leurs garanties. Raiffeisenistes, nous garderons de lui un souvenir ému. Un moment de silence a été observé pour honorer la mémoire de nos disparus.

Le procès verbal de la dernière assemblée est lu et adopté. C'est le quinzième établi par notre compétent et consciencieux secrétaire *Alfred Tauxe*, fidèle à la tâche dès le début, ainsi que notre dévoué président. Nous espérons que leur santé, à tous deux, leur permettra de rester encore de nombreuses années à la tête de cette Caisse dont ils sont au nombre des fondateurs et dont le développement leur tient tant à cœur.

M. Pelfini demandait à être remplacé. Son successeur fut désigné à l'unanimité en la personne de *M. Auguste Pollen*, notre sympathique syndic, appelé d'abord comme membre, puis président du Conseil de surveillance.

Les rapports du président et du caissier ont mis en évidence les progrès réalisés durant l'exercice, la satisfaction éprouvée en face de tels résultats ; satisfaction qui est bientôt partagée par les membres présents. Ils ne sont pas à comparer sans doute à ceux de nos grandes sœurs, mais, pour nous, ils comptent, sont appréciables, nous réjouissent et nous encouragent. Ils nous donnent surtout l'espoir des succès futurs d'autant plus que, maintenant, nous pouvons compter sur l'appui bienveillant et encourageant des autorités communales, celles-ci nous honorant de leur confiance depuis deux ans.

Fondée en 1942, notre petite Caisse accuse au bilan 219 549 francs avec 9 339 fr. 31 de réserve ; 31 membres et 168 carnets d'épargne pour une population de 236 habitants. Nous espérons fermement voir augmenter encore le nombre de nos déposants et développer l'esprit d'épargne tout en tenant compte des ressources des plus modestes de la grande majorité de nos bons montagnards, car c'est là notre but principal. Malgré tout, nous pouvons être satisfaits du résultat, puisqu'aujourd'hui les sommes épargnées se montent à 181 072 francs.

Habituellement, nos assemblées générales s'écoulaient dans le meilleur esprit et un intérêt soutenu. Il semble qu'ils furent mieux marqués cette année. C'est sans doute qu'on pensait aussi à la joie gastronomique qui suivait. Ce qui est bien naturel. Aussi est-ce dans des conditions les plus favorables et les meilleures dispositions que les membres, rejoints par leurs compagnes, apprécièrent une modeste agape. La satisfaction et la joie se lisaient sur le visage de tous. Un entrain communicatif régna sans nuages et digne, toute la soirée, à l'entière satisfaction des organisateurs. Nous sommes persuadés que tous les

participants garderont un inoubliable souvenir de cette fraternelle rencontre.

Après cette bienfaisante détente, il faut maintenant regarder l'avenir avec sérieux en confiance. Un nouveau lustre à franchir nous attend. Les temps sont incertains, plus que jamais à ce qu'il semble, l'horizon voilé, sombre parfois, mais, malgré tout, marchons avec l'espoir au cœur que ces futures années marqueront une nouvelle étape de l'heureuse prospérité pour notre chère petite Caisse de crédit mutuel de Corbeyrier.

R. M.

Echallens (Vaud)

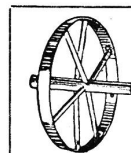
Malgré le temps déplorable, plus de 50 sociétaires ont pris part à la 43^e assemblée générale annuelle de la Caisse de crédit mutuel d'Echallens tenue le 13 février au Café-restaurant des Trois Suisses, pour y prendre connaissance des résultats de l'exercice 1956.

Après les souhaits de bienvenue de *M. Henri Maurer-Devolz*, président, qui a une pensée émue pour les sociétaires disparus au cours de l'année — *MM. Frédéric Maurer, Charles Schupp et Auguste Pittet* — il est donné connaissance du procès-verbal de l'assemblée de 1956, un chef-d'œuvre de concision et de présentation qui vaut de vifs remerciements à son auteur, *M. Georges Richoz*. Puis le rapport présidentiel, très écouté, fait ressortir l'activité féconde de la Caisse et se termine par quelques considérations générales sur le mouvement Raiffeisen suisse qui compte 1024 Caisses groupant plus

de 114 000 membres et dont le bilan global dépasse 1 milliard 500 millions. Il appartient ensuite au caissier, *M. Robert Allaz*, de commenter les résultats de 1956 : sociétaires 106 ; bilan 800 000 francs ; roulement 1 200 000 francs en 1076 opérations. La progression est constante et illustre clairement la nécessité d'une banque coopérative dans notre bourg où déposants et emprunteurs trouvent à des taux les plus favorables de quoi satisfaire leurs besoins financiers ; au terme de son exposé, il explique le fonctionnement de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse appelée à rendre de grands services au sein de notre population rurale et artisanale. Le Conseil de surveillance, organe de contrôle par excellence, donne un jugement très favorable sur l'ensemble de la Caisse et son président, *M. le curé Gremaud*, adresse ses remerciements aux responsables pour une gestion saine et avisée. Les comptes sont ensuite approuvés à l'unanimité.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, une généreuse collation est offerte et chacun y fait largement honneur. En résumé, charmante soirée où la bonne humeur ne cesse de régner jusqu'à l'heure du traditionnel : « Messieurs, c'est l'heure » de notre sympathique agent de police.

A.



Roues de brouettes
en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle de fer
FRITZ BÜGLI
LANGENTHAL 31

Remerciements aux raiffeisenistes du Valais romand

Lors du décès de notre inoubliable époux et père

Monsieur Adrien PUIPPE

de nombreuses marques de sympathies nous sont parvenues de toutes les communautés Raiffeisen du Valais romand. Dans l'impossibilité d'atteindre personnellement tous ceux qui s'associèrent à notre peine, nous exprimons par la voie du *Message Raiffeisen* l'expression de notre vive gratitude aux dirigeants des Caisses. Notre reconnaissance toute spéciale s'adresse aux nombreux délégués qui accompagnèrent la dépouille mortelle de notre cher disparu au champ du repos, rendant par là un touchant témoignage d'affection à sa mémoire. Durant de nombreuses années, il parcourut son petit pays en tout sens, pour le faire bénéficier des bienfaits d'une cause qu'il savait bonne et juste et qu'il servit avec toute l'ardeur de son âme généreuse.

La famille de feu Adrien Puippe, Sierre.

IMPRIMERIE
FAWER & FAVRE s.a.
LAUSANNE
Maupas 7
Tél. 24 13 90

études de constructions rurales ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

CONVOCAZIONE

della

54^{esima} Assemblea generale dei delegati

lunedì 6 maggio 1957 alle ore 09.00 al Kursaal di Berna

Ordine del giorno

1. Apertura da parte del presidente dell'Unione . Cons. naz. Dr. Eugster
2. Allocuzione del Consigliere federale on. Chaudet
3. Nomina di quattro scrutatori
4. Rapporto sull'attività del servizio di revisione e sull'attività e la situazione delle Casse affiliate . Dir. Egger
5. Presentazione dei conti annuali e del bilancio e rapporto sull'attività della Cassa centrale nel 1956 Dir. Schwager
6. Rapporto e proposte del Consiglio di sorveglianza Cons. naz. Müller
7. Deliberazioni sui conti della Cassa centrale al 31 dicembre 1956 e sulla ripartizione dell'utile
8. Proposta di modifica degli statuti (art. 16, numero dei membri del Consiglio d'amministrazione)
9. Elezioni complementari negli organi dell'Unione (periodo 1956-1960)
10. Discussione generale

Diritto di partecipazione secondo l'art. 11 degli Statuti dell'Unione : ogni Cassa con meno di 100 soci può delegare due rappresentanti ; per ogni ulteriore centinaio o frazione di cento, un altro rappresentante, ma al massimo in totale 5 rappresentanti.

Ogni delegato ha diritto ad un voto.

San Gallo, 5 aprile 1957.

Per il Consiglio d'amministrazione :
Dr. G. Eugster, presidente.

N. B. — Anche quest'anno sarà a disposizione l'apparecchiatura radiofonica di traduzione simultanea a mezzo cuffie d'ascolto individuali. Le singole trattande potranno cioè essere ascoltate contemporaneamente, a scelta, in tedesco od in francese.

Con le sue antichissime case, con le sue viuzze, le sue mura, i suoi bastioni, le sue torri, Berna trasuda storia da ognuna delle sue pietre annerite dal tempo. Sorta su un promontorio roccioso che forma una specie di penisola in una stretta ansa dell'Aar, Berna era stata creata con lo scopo di servire da baluardo contro le incursioni nemiche. Costretta e nel medesimo tempo difesa dalla capricciosa curva del fiume, la città non poteva facilmente espandersi, ed infatti la sua superficie, che comprendeva soltanto la penisola limitata dal fiume, cominciò ad aumentare soltanto nel 1844, quando fu costruito il primo importante ponte della serie che la collega con l'opposta sponda. Da allora parecchi nuovi quartieri sono sorti attorno al cuore della vecchia città, sia nel retroterra sia in modo speciale oltre il fiume. A questa tardiva espansione si deve il fatto che la città sia rimasta quasi immutata nel corso dei secoli, e non abbia subito quegli sventramenti e quelle mutilazioni che purtroppo molte altre città hanno dovuto subire in omaggio al progresso.

La parte interessante è quindi la città vecchia. È qui che sorgono la famosissima Cattedrale, con il campanile più alto della Svizzera, la altrettanto famosa Torre dell'orologio, dove ad ogni battere di ora le ultracentenarie figurine si agitano in uno spettacolo ammirato dai turisti di tutto il mondo, il Municipio, monumento architettonico pregevolissimo, le storiche e bellissime fontane, ognuna delle quali ha la sua particolare leggenda. Al limitare della vecchia città, una delle cui principali caratteristiche sono gli antichi portici, verso il retroterra, sorge il Palazzo federale, a strapiombo sul fiume, e dal lato opposto, sull'altra sponda dell'Aar, la rinomata Fossa degli orsi, il grandioso Museo storico e la Zecca federale. Più lontano si eleva la collina del Gurten, dalla cui sommità la vista spazia sulla città intera e sulla corona delle Alpi. Città piena di attrattive dunque, che val la pena di visitare.

Il Congresso si svolgerà secondo il solito programma, con arrivo a Berna la domenica prima di mezzogiorno, il pomeriggio riservato alle escursioni ed a visite della città e dei dintorni, serata ricreativa ; il lunedì mattina Assemblea generale nei saloni del Kursaal e pomeriggio a disposizione dei delegati per ulteriori visite e per il ritorno a domicilio. Saranno di nuovo due bellissime ed intense giornate, che oltre a rinfrancare lo spirito raiffeisenista ed a creare i contatti tra i delegati del movimento di tutte le parti della Svizzera rappresenteranno anche una magnifica gita, per

Il Congresso 1957

Berna, 5-6 maggio 1957

Per la prima volta nella sua storia, l'Unione svizzera delle Casse rurali terrà quest'anno il suo congresso annuale nella capitale della Confederazione. Il fatto che proprio la capitale si sia offerta di ospitarci suona un po' come il riconoscimento ufficiale dell'importanza del nostro movi-

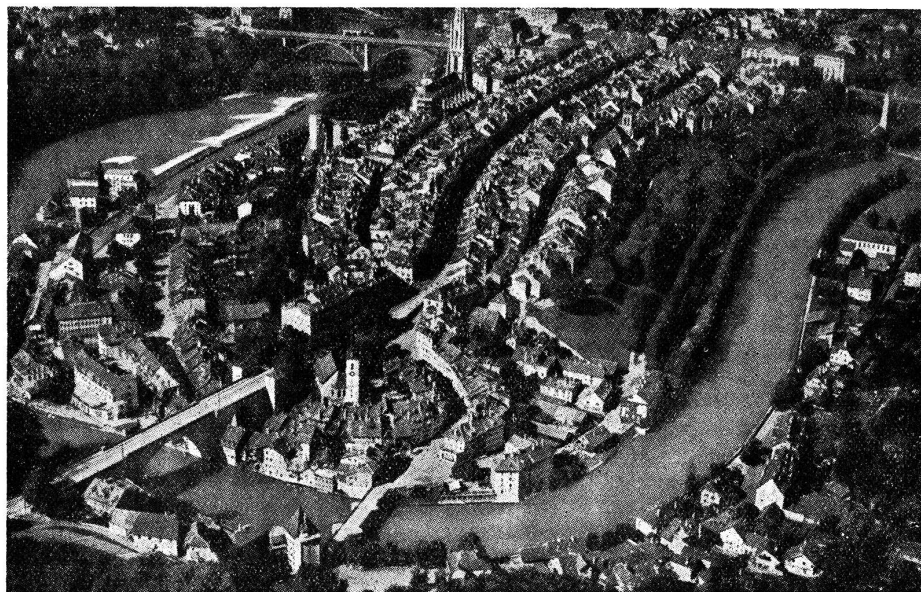
mento, riconoscimento che sarà reso ancora più definitivo dalla presenza all'assemblea di un Consigliere federale, che terrà un discorso ai raiffeisenisti.

Berna è troppo nota a tutti gli Svizzeri perchè dobbiamo dilungarci nella sua presentazione. Vogliamo soltanto ricordare il profondo significato storico della città. La sua fondazione risale al 1155, ad opera del signore di Bubenbergh, per incarico di Bertoldo IV, principe di Borgogna.

molti certamente una novità, che lascerà un ottimo ricordo in tutti i partecipanti.

Raccomandiamo a tutte le Casse quindi di inviare i loro delegati. Il sacrificio finan-

ziario troverà riscontro negli insegnamenti utili e nel rinnovato entusiasmo che essi riporteranno alle loro Casse al ritorno da Berna.



Berna, la città vecchia

Le Casse rurali della Svizzera italiana nel 1956

Con maggiore puntualità degli anni precedenti i conti annuali di tutte le Casse ci sono finalmente giunti, e possiamo perciò dedurne le prime considerazioni e fare un primo affrettato bilancio dei risultati dello scorso esercizio.

Innanzitutto notiamo che ancora troppi sono i cassieri che aspettano l'ultimo momento per compilare i conti, e che di conseguenza devono poi inviarli all'Unione prima di averli sottoposti agli organi direttivi della Cassa. È invece logico e normale che il bilancio di un istituto prima di essere pub-

blicato dovrebbe almeno essere esaminato dai dirigenti dell'istituto stesso!

Da una prima affrettata addizione delle principali cifre dei singoli conti abbiamo potuto constatare come anche il 1956 sia stato un anno ottimo per le Casse rurali della Svizzera italiana. Benché qualche Cassa abbia risentito, sia pur soltanto leggermente, dell'attuale rarefazione di denaro liquido, in complesso gli aumenti registrati sono stati ancora una volta notevolissimi, come le poche cifre che pubblichiamo denotano ampiamente:

Ticino

	1955	1956	Aumento
Casse	38	43	5
Soci	2004	2 288	284
Libretti	3674	4 319	645
Depositi	9 832 561.92	12 322 895.51	2 490 333.59
Riserve	177 826.20	233 434.77	55 608.57
Movimento	25 797 100.95	31 660 154.02	5 863 053.07
Bilancio	13 379 091.98	16 248 443.86	2 869 351.88 (21,5 %)

Grigioni italiano

	1955	1956	Aumento
Casse	6	6	—
Soci	442	465	23
Libretti	833	935	102
Depositi	995 048.62	1 194 993.67	199 945.05
Riserve	26 011.25	35 662.10	9 650.85
Movimento	3 114 864.05	3 626 623.04	511 758.99
Bilancio	2 315 116.25	2 765 624.32	450 508.07 (19,5 %)

Sono cifre queste che non necessitano particolari commenti, ma che servono a dimostrare quale sia la vitalità delle nostre Casse e la fiducia sempre crescente che godono fra la popolazione dei nostri villaggi e delle nostre borgate.

Sono cifre che riempiono di soddisfazione, che sono il compenso che spetta ai dirigenti ed ai cassieri che per tutto l'anno, in silenzio, senza ricavarne alcun vantaggio personale, hanno svolto un lavoro intenso e coscienzioso, e che li incoraggeranno a continuare anche in futuro nella loro missione di benessere sociale ed economico della popolazione dei loro villaggi.

L'Unione, in nome proprio e certa di interpretare anche i sentimenti di tutti i soci, esprime a tutti i dirigenti e cassieri le migliori felicitazioni nonché i più sinceri ringraziamenti.

Lettere alla redazione

Iniziamo a partire da questo numero una rubrica aperta a tutti, nella quale saremo lieti di rispondere a domande di qualsiasi natura relative a questioni economiche, bancarie, amministrative, contabili, ecc. (che non siano però di competenza dell'«Angolo del giurista») e dove pubblicheremo le lettere che contengano suggerimenti, esperienze pratiche, consigli, ecc., atti ad essere di aiuto nell'amministrazione delle nostre Casse. Ci auguriamo di poter contare sulla collaborazione assidua dei nostri lettori, affinché la rubrica possa essere interessante e di vero ausilio per tutti. Dato che il *Messenger* esce di regola ai primi di ogni mese, le lettere dovranno esserci inviate non oltre il giorno 15 del mese precedente.

* * *

La prima lettera è di un raiffeisenista di Stabio, il quale ci pone le seguenti tre domande:

1. So che la Banca Nazionale pratica lo sconto di effetti commerciali alle banche all'1 1/2 %. Poiché le banche domandano invece il 5 % circa, ne deriva un vistoso guadagno. È così, oppure sono in errore?

La Banca Nazionale Svizzera sconta esclusivamente cambiali che siano pagabili su una piazza bancaria svizzera. Tali cambiali devono essere munite di almeno due firme di persone o ditte completamente indipendenti l'una dall'altra (cioè non firme di due parenti o di due soci o di due rappresentanti della medesima ragione sociale), e che siano firme bene accette, cioè notoriamente solvibili. Inoltre la data della sca-

denza della cambiale non deve superare i tre mesi. Chi sconta cambiali presso la Banca Nazionale deve di regola essere titolare di un conto di giro alla Banca Nazionale stessa, conto che è senza interessi. Le cambiali che vengono scontate dalle banche a tassi più elevati sono quasi sempre cambiali che non posseggono i requisiti suelencati, le cosiddette cambiali commerciali, che sono praticamente dei crediti in bianco che le banche concedono ai clienti (« castelletti di sconto », cioè ammontare massimo delle cambiali che possono esser scontate ad un determinato cliente).

2. Cosa è il « credito lombardo » ?

Con questa denominazione vengono designati i crediti che la Banca Nazionale concede alle altre banche dietro deposito in garanzia di cambiali o titoli (obbligazioni, titoli ipotecari, ecc.). L'ammontare del credito massimo che si può ottenere viene calcolato sulla base di una percentuale del corso dei titoli offerti quale garanzia, percentuale che varia a seconda della natura dei titoli stessi. L'origine del nome va secondo noi ricercata nel fatto che le prime banche veramente tali ebbero origine in Lombardia (la prima grossa banca del mondo fu fondata a Milano nel 1593), e questi istituti furono anche i primi ad effettuare crediti di una certa ampiezza.

* * *

3. Se dalla mia Cassa rurale ricevo p. es. uno chèque di 15 000 franchi invece di contanti, come avviene l'incasso ? Se lo presento ad una banca posso pretendere l'intera somma a vista o debbo pagare una tassa ? In caso di urgenza una Cassa rurale potrebbe dare uno chèque sull'Unione ad un cliente ? (il quale a sua volta potrebbe girarlo, firmandolo sul retro, oppure incassarlo presso qualsiasi banca). La Banca che lo riceve entra in possesso dell'importo relativo tramite la Banca Nazionale, grazie al suo servizio di coordinamento ?

Premettiamo che una Cassa rurale può emettere chèques unicamente sull'Unione. Infatti per emettere uno chèque su una banca occorre avere un conto presso tale banca, e come noto le Casse rurali possono intrattenere relazioni finanziarie soltanto con la Cassa centrale. La Cassa rurale può quindi senz'altro dare al cliente uno chèque invece di contanti, se il cliente lo desidera, e detto chèque potrà essere incassato presso qualsiasi banca, oppure girato, ecc. Per l'incasso di uno chèque di istituti che non siano quello dove avviene l'incasso, le banche conteggiano sempre una commissione, che varia da banca a banca. Per un importo di 15 000 franchi dovrebbe aggirarsi, franco più,

franco meno, sui 5 franchi. Inoltre bisognerà prevedere che la banca prima di effettuare il pagamento telefoni a San Gallo, per sincerarsi che lo chèque abbia copertura, e le spese telefoniche saranno pure a carico del cliente.

Le banche per incassare i crediti reciproci fanno ricorso ad una speciale centrale, detta « clearing bancario », istituita pochi anni or sono, che funziona all'incirca come la Centrale di San Gallo per le Casse rurali, ma che tuttavia non fa anticipi e non corrisponde interessi. Tutte le principali banche che hanno sedi o succursali nel Ticino vi hanno aderito. Fanno eccezione la Banca Popolare di Lugano e la Banca della Svizzera italiana, oltre ad alcune piccole banche private. Anche l'Unione fa parte di questo « clearing ».

Situazione economica e finanziaria

Ultimamente molto spazio è stato riservato nei giornali nazionali ed esteri al problema della creazione di un « mercato comune europeo » ed al progetto di una « zona europea di libero scambio ».

Con la creazione di un mercato comune i sei stati della comunità europea del carbone e dell'acciaio (Francia, Italia, Germania-Ovest, Belgio, Olanda e Lussemburgo) vogliono istituire fra loro una unione doganale per lo scambio reciproco delle merci, ed in seguito, al massimo entro 15 anni, abolire totalmente ogni barriera doganale tra di loro. Successive mete da raggiungere saranno poi la creazione di un parlamento europeo, di un esercito unico, di una moneta comune, in poche parole di creare gli Stati Uniti d'Europa, sul modello di quanto è stato fatto nell'America del Nord o, se vogliamo, di quanto è stato fatto creando la Confederazione Svizzera con l'unione dei diversi piccoli stati (cantoni).

Ogni Stato rinunciarebbe cioè a parte della sua sovranità e della sua indipendenza in favore di una grande organizzazione federalista, che dovrebbe assicurare all'Europa quello sviluppo e quella potenza economica che ora, causa le molteplici barriere doganali, i protezionismi ed i contrastanti interessi, l'Europa sta invece perdendo, a tutto vantaggio del blocco sovietico e del blocco americano.

Che con questa unione l'Europa possa ripristinare il suo antico predominio economico sul mondo, è cosa che ci appare alquanto dubbia, tuttavia essa potrà perlomeno mantenere una posizione solida ed indipendente e sganciarsi dall'assoggettamento

economico e dall'orbita di attrazione dei due blocchi che lottano ora strenuamente senza esclusione di colpi per accaparrarsi il predominio dei mercati mondiali e delle materie prime.

Non è certo questa la sede adatta per dilungarci nell'esame di questo progetto, tuttavia abbiamo ritenuto opportuno farne cenno in quanto anche la Svizzera presto o tardi sarà chiamata a prendere delle grosse decisioni in merito, e non sfuggono le profonde conseguenze che ne deriverebbero per la nostra economia nazionale (a cominciare dalle finanze dello Stato, in particolare le entrate doganali) sia in caso di adesione al mercato comune sia in caso di isolazionismo (che a lungo andare diverrà insostenibile). Si è fatto giustamente notare che la realizzazione di questo progetto è subordinata alla continuazione dell'attuale alta congiuntura.

E che la congiuntura sia tuttora alta è provato, per il nostro Paese, soprattutto dai risultati del commercio con l'estero nel 1956. Le cifre a fine anno indicavano infatti un movimento record. Gli aumentati introiti, la vivace attività di investimenti e la tendenza a fare scorte verificatisi verso la fine dell'anno, hanno contribuito notevolmente ad aumentare l'importazione di merci estere, che sono salite a 7 597 milioni di franchi, cioè quasi 1 200 milioni in più dell'anno precedente.

Le esportazioni, superiori di 581 milioni di franchi al totale del 1955, hanno pure raggiunto con 6 203 milioni una cifra record.

Anche il deficit della nostra bilancia commerciale è aumentato di conseguenza di circa il 60 %, ed ammontava a fine anno a 1 393,5 milioni, cifra inferiore soltanto a quelle del 1947 e 1948, anni caratterizzati dalla fortissima importazione di prodotti che mancavano durante la guerra. Dalle singole cifre deduciamo che sono state importate nel 1956 ben 63 000 automobili, per un valore di 411 milioni, e che sono stati esportati orologi per 1 234 milioni e formaggio per 127 milioni.

Le entrate della Confederazione hanno naturalmente risentito di questa favorevole situazione, e l'imposta sulla cifra d'affari, ed in particolare le entrate doganali sono fortemente aumentate. Queste ultime sono passate da 645 milioni nel 1955 a 740 milioni nel 1956.

Dopo la decisione di rimborsare prima della scadenza 200 milioni di debiti, la Confederazione intende ora rimborsare altri 166 milioni, per cui verranno immessi sul mercato del denaro 366 milioni. La politica di congelamento dei capitali seguita dalla Confederazione assume quindi un certo mutamento, e si spera perciò in un aumento della liquidità del mercato del denaro e dei capitali.

In questo settore i corsi dei vecchi prestiti obbligazionari sono rimasti invariati, ed il reddito medio rimane pure invariato del 3,2 %. Al contrario i nuovi prestiti, abbastanza numerosi e ben accolti dal pubblico, sono stati emessi a condizioni adattate alle esigenze del momento, ed il loro tasso medio si aggira sul 3 3/4 %. Nel settore delle banche il numero degli istituti che corrispondono il 3 1/2 % sulle obbligazioni è notevolmente aumentato. Considerati questi tassi favorevoli, è con una certa sorpresa che abbiamo appreso come il totale degli averi in conto chèque postale a fine 1956 sia stato di ben 1719 milioni (277 in più dell'anno precedente), dato che come noto tali averi non rendono nessun interesse.

Per quanto concerne le *Casse rurali* i conti annuali mostrano generalmente nuovi rallegranti aumenti dei depositi, e la somma dei bilanci ammonta a ben 1 miliardo e 494 milioni, cioè 108 milioni in più dell'anno precedente (per la Svizzera italiana vedere l'articolo che precede).

I tassi d'interesse che le Casse devono applicare rimangono invariati, ad eccezione, come già comunicato nel precedente numero, del tasso per le obbligazioni, da portare al 3 1/4 %. Un aumento del tasso per libretti di deposito o risparmio non entra in considerazione, almeno sino a quando i tassi ipotecari rimarranno invariati. Anche se parecchie banche che in precedenza corrispondevano il 2 1/4 % hanno migliorato i loro tassi, le Casse rurali che hanno già sempre corrisposto il 2 1/2 % non devono lasciarsi impressionare. Ciò non deve però impedire alle grosse Casse, solide e con

forti fondi di riserva, di venire incontro, se lo desiderano, ai loro depositanti con un tasso particolarmente favorevole (2 3/4 %).

Anche l'interesse per i nuovi conti vincolati presso l'Unione è stato portato al 3 1/4 %.

Molte sono le banche che si lamentano per il rincaro del denaro, che riduce notevolmente il margine di utile sui prestiti, e che auspicano quindi un aumento dei tassi ipotecari. Non ci sarà da meravigliarsi se tale aumento dovesse presto verificarsi, e non solo per i nuovi prestiti ma anche per quelli già esistenti.

La situazione non è quindi tale da indurre a modifiche della politica di restrizione del credito. Le Casse rurali continueranno come finora ad astenersi dal concedere grossi prestiti ed a dedicare tutta la necessaria attenzione al mantenimento della liquidità minima legale.

COMUNICATO

Attiriamo l'attenzione dei signori cassieri sul fatto che a partire dal 31 marzo 1957 le **banconote italiane (Biglietti di Stato) da lire 50 e da lire 100** non avranno più corso legale, e pertanto non possono più essere accettate. In loro sostituzione sono già da tempo in circolazione monete metalliche da lire 50 e lire 100.

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. — Possiedo un vigneto alquanto esteso, sito ai piedi della montagna, il quale è attraversato ad un'altezza di circa 20-30 metri da un filo a sbalzo. A suo tempo, così richiesto, avevo permesso al Consorzio proprietario di questo filo la relativa costruzione. Ora però le conseguenze di questa mia situazione mi hanno fatto mutare opinione e ciò principalmente per i gravi danni che ogni anno devo subire nel mio vigneto per la caduta di carichi di legna e conseguente danneggiamento dei ceppi viticoli che devono essere soppressi. Vorrei chiederle in che modo ora posso svincolarmi e domandare la soppressione del suddetto filo. Le preciso che attualmente, a poca distanza dalla mia proprietà, è stata costruita una casa di abitazione e sarebbe mia intenzione associarmi per una eventuale azione legale con il proprietario della stessa, avendo così maggiori eventualità di riuscita.

R. — Per darle una risposta precisa io dovrei sapere logicamente se, a suo tempo, è stato fatto o meno un contratto, ed eventualmente il tenore di questo contratto. Con tutta probabilità Ella deve aver concesso, a titolo precario, il diritto di passaggio del filo a sbalzo del Consorzio. È stato fissato un termine? In caso negativo Ella può chiedere l'allontanamento del filo motivando la richiesta per i danni che annualmente vengono causati (i quali dovrebbero in ogni caso e sempre essere risarciti dal Consorzio) e per la possibile futura nuova destinazione del fondo di sua proprietà. Evidentemente se Ella, domani, dovesse lottizzare il suo terreno per essere venduto, lo stesso dovrebbe essere liberato da ogni e qualsiasi servitù del genere.

La procedura è semplice: faccia una lettera raccomandata al Consorzio e fissi un termine per la rimozione del filo. Termine

che a mio avviso dovrebbe essere di alcuni mesi onde dare la possibilità al Consorzio di provvedere diversamente.

Qualora il Consorzio dovesse rispondere negativamente e sempre che non esista un vero e proprio diritto (acquisito per contratto o per usucapione) Ella dovrà far capo ad una azione giudiziaria. Solo così facendo potrà liberarsi dalla servitù che presentemente grava sul Suo fondo.

* * *

D. — Nel 1950, a seguito di una disgraziata vicenda familiare, è stato pronunciato il divorzio tra me e la mia ex-moglie. A quel momento la stessa non lavorava ed io venni obbligato a pagare una pensione alimentare di 200 franchi mensili. Nel 1954 mi sono risposato ed ora ho avuto la nascita di una bambina. La mia situazione finanziaria è sempre quella del 1950. Io non posso più versare i 200 franchi al mese fissati dalla sentenza. A miglior orientamento Le rendo noto che la mia prima moglie ora lavora come impiegata e percepisce ben 450 franchi mensili. Come debbo fare per liberarmi da questa situazione? Ho già mancato due versamenti mensili e mi sono visto arrivare una lettera di un avvocato il quale mi diffida al pagamento minacciando di portarmi davanti al giudice penale. La prego di rispondermi subito direttamente e, se crede, dopo sul *Messaggero*.

R. — Allorché uscirà il *Messaggero* Ella avrà già ottenuto la mia risposta scritta ed avrà già fatto i passi necessari. La cosa per lei non ha quindi più interesse. Lo avrà per i letteri del *Messaggero*, per i quali rendo nota la mia risposta.

L'art. 153 del Codice civile svizzero dà la possibilità di chiedere al giudice la modifica di un dispositivo della sentenza o anche l'annullamento completo di ogni e qualsiasi obbligo di versamento della pensione alimentare. Mi sembra che il suo caso meriti l'applicazione integrale dell'articolo in parola e l'esonero da ogni obbligo di versamento. La sua prima moglie guadagna sufficientemente per il suo mantenimento. Il suo guadagno, che non ha subito modifiche dal 1950 innanzi, non le permette certamente di mantenere la seconda moglie, la bambina e di versare ancora alimenti alla prima moglie. Ella deve quindi, senza indugio, rivolgersi al giudice civile tramite un legale e chiedere l'esonero dal pagamento. E lo faccia subito, onde evitare noiosi procedimenti di natura penale ai quali ha alluso l'avvocato della controparte.

Avv. Emilio Induni.

Les Caisses Raiffeisen suisses en 1956

ACTIF

Bilan récapitulatif

PASSIF

	31 décembre 1955 1007 Caisses	31 décembre 1956 1024 Caisses		31 décembre 1955 1007 Caisses	31 décembre 1956 1024 Caisses
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
Encaisse et chèques postaux	16 488 618.73	16 733 035.41	Crédits utilisés à la Caisse centrale	21 881 055.95	42 282 411.20
Avoirs à vue à la Caisse centrale	70 777 734.25	62 845 948.35	Comptes courants créanciers	134 122 092.11	141 219 767.22
Avoirs à terme à la Caisse centrale	140 202 600.—	145 835 600.—	Caisse d'épargne 482 306/498 838 livrets	879 242 069.76	938 272 794.20
Comptes courants débiteurs gagés	100 810 926.25	111 752 298.07	Comptes de dépôts	33 644 472.27	36 438 114.88
Prêts à terme gagés	58 278 192.86	64 645 077.88	Obligations	233 574 520.15	246 487 993.65
Avances aux communes et corporations de droit pub.	77 277 070.46	86 643 520.87	Intérêts impayés et courus, droits et impôts	11 211 544.66	12 072 331.01
Prêts hypothécaires	894 469 735.87	975 334 245.19	Fonds propres :		
Fonds publics : parts sociales à l'Union	10 707 783.40	11 266 356.25	Parts sociales des 111 040/114 187 membres	11 220 466.10	11 533 276.10
Immeubles à l'usage des Caisses (57/60)	3 861 327.10	4 612 077.40	Réserves y compris le bénéfice de		
Autres immeubles (3/4)	124 000.—	292 746.60	Fr. 4 489 448.17/4 835 436.95	61 414 426.88	66 249 863.83
Autres actifs : intérêts échus, courus, mobilier, etc.	13 312 658.96	14 595 646.07			
Somme du bilan	1 386 310 647.88	1 494 556 552.09	Somme du bilan	1 386 310 647.88	1 494 556 552.09

PRODUITS

Compte général d'exploitation

CHARGES

	1955	1956		1955	1956
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
Intérêts actifs	42 310 592.91	45 978 058.68	Intérêts aux parts sociales (nets)	361 049.65	374 304.05
Recettes diverses	135 519.30	132 292.84	Autres intérêts passifs (nets)	23 517 996.02	25 666 915.06
			Droits et contributions perçus (décomptés des intérêts)	8 077 937.50	8 640 171.26
			Impôts : Confédération, cantons, communes	1 071 537.86	1 357 101.72
			Administration	2 488 460.70	2 669 337.85
			Autres frais généraux	2 153 621.56	2 278 995.69
			Amortissements	286 060.75	288 088.94
			Bénéfice net	4 489 448.17	4 835 436.95
Roulement : 1955 Fr. 2 991 399 842.39	42 446 112.21	46 110 351.52		42 446 112.21	46 110 351.52
1956 Fr. 3 154 432 486.08					